

**Conseil Municipal du 23 février 2017**  
**Compte-rendu**

L'an deux mil dix-sept, le vingt-trois du mois de février, le Conseil Municipal de la Commune de BOURBON-LANCY s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Edith GUEUGNEAU, Maire, en suite de la convocation faite le 16 février 2017 en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Mme GUEUGNEAU, Maire, Mme HUCHET, M. CENARD, M. BRIGAUD, Mme DUCROIZET, M. JACOB, Mme COURTIAL, Adjoint, MM. BAJAUD, CHARBONNIER, DRAPIER, FERREIRA, Mmes FORET, GOURY, GRIVOT, M. GRONFIER, Mme LACROIX, M. LOUIS, Mmes MAILLOT, MARION, MM. PACAUD, PAILHAREY, STANIO, Conseillers Municipaux.

Représentés : M. RAYMOND (par M. BRIGAUD), Adjoint - Mme BRENON (par M. PACAUD), Adjointe - Mme BERNARDIN (par Mme COURTIAL), Conseillère Municipale - Mme GOULINET (par Mme LACROIX), Conseillère Municipale - Mme ALFANO (par M. STANIO), Conseillère Municipale - Mme PACOT (par Mme MARION), Conseillère Municipale

Excusée : Mme ELHARAT, Conseillère Municipale

Secrétaire de séance : M. CENARD, Adjoint

\*\*\*\*\*

**Mme la Députée-Maire** ouvre la séance du Conseil Municipal à 19 heures 10 et procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut débiter.

\*\*\*\*\*

**Adoption du compte-rendu du Conseil Municipal du 4 janvier 2017**

**Mme la Députée-Maire** soumet à l'approbation le compte-rendu du Conseil Municipal du 4 janvier 2017.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

**Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le secrétaire de séance doit être désigné par le Conseil Municipal. **Mme la Députée-Maire** propose Didier CENARD.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

**Information sur les décisions du Maire prises sur délégation**

5/1/17	<b>001</b>	Réfection de la toiture du Complexe Marc Gouthéaut	88 869 € HT
5/1/17	<b>002</b>	Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un magasin Rue du Commerce	Taux 10 % 8 000 € HT
9/1/17	<b>003</b>	Attribution du marché pour la fourniture de denrées alimentaires à destination de la cuisine centrale	Lot n°1 (viandes) : 5000 HT mini à 15000 HT maxi Lot n°2 (volailles) : 800 HT mini à 7000 HT maxi
13/1/17	<b>004</b>	Avenant n° 1 au marché de fourniture de matériels et de produits pour l'entretien et l'hygiène : ajout de produits au marché	
13/1/17	<b>005</b>	Avenant n°2 au marché de fourniture de matériels et de produits pour l'entretien et l'hygiène : remplacement de produits	
27/1/17	<b>006</b>	Contrat location gratuite CCAS –Egalité 8/5	
14/2/17	<b>007</b>	Attribution de la mission Assistance à Maîtrise d'Ouvrage en vue de la passation d'un marché global de performance pour la gestion, la maintenance et la rénovation des installations d'éclairage public et des mises en valeur par la lumière du patrimoine (1000 PL)	13 900 € HT
14/2/17	<b>008</b>	Renouvellement contrat gaz naturel et services associés pour la période du 1 <sup>er</sup> mai au 31 décembre 2017	

20/2/17	009	Attribution du marché de déplacement des services techniques dans l'ancienne usine Guy HF	238 272.46 € HT
---------	-----	---	-----------------

**Mme la Députée-Maire** présente les décisions :

Décision 001– relative à la réfection de la toiture du Complexe «Marc GOUTHERAUT ».

**Mme la Députée-Maire** indique que cette salle est un lieu stratégique pour les associations et le déroulement des manifestations. Depuis plus de 2 ans, des interventions ont été réalisées sur la toiture, afin de maîtriser les fuites, mais n'ont pas permis l'étanchéité. L'expertise établie par la société « Exp'bois » a démontré que la charpente actuelle ne pouvait pas supporter une nouvelle structure. Il est donc nécessaire d'étanchéfier cette partie de toiture et de procéder au changement de plaques translucides. Après obtention de différents devis, l'entreprise LAGOUTTE est retenue pour effectuer les travaux d'étanchéité pour un montant de 50 647 €HT, l'entreprise SOTTY Stores et Fermetures réalisera le changement des plaques translucides pour un montant de 38 222 €HT. Les travaux ont débuté et devraient se terminer courant mars.

**M. JACOB** précise que la difficulté principale est de retirer les plaques goudronnées posées en toiture. Des chéneaux seront installés sur les versants de toit afin de diminuer les arrivées d'eau.

**M. DRAPIER** fait remarquer que l'attente, pour les travaux de remise en état, a de lourdes conséquences et notamment sur le plancher de la salle. Il semble donc regrettable que la stratégie menée par la Municipalité induise des coûts supplémentaires.

**Mme la Députée-Maire** répond que les fuites de la toiture ne sont pas récentes et que l'ancienne Municipalité aurait pu être plus réactive sur ce sujet.

**M. BAJAUD** ajoute que les travaux réalisés au coup par coup auparavant ont eux aussi coûté cher à la Commune.

**Mme la Députée-Maire** précise que des décisions seront prises pour la réfection du sol de la salle et que les travaux d'étanchéité de la toiture ne pouvaient pas débiter sans le résultat de l'expertise menée.

**M. JACOB** indique que les fuites ont certes gêné les associations pour le déroulement des manifestations, mais la Municipalité a limité au maximum les nuisances.

**Mme la Députée-Maire** complète en remerciant les présidents d'associations pour leur compréhension et précise qu'aucune manifestation n'a été annulée.

Décision 002– relative à la réhabilitation d'un magasin 23-25 rue du Commerce.

**Mme la Députée-Maire** précise que la mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à la Fabrique d'Architecture pour un montant total de 8 000 €HT soit 9 600 €TTC avec un taux de rémunération fixé à 10%.

Décision 003– relative à l'attribution du marché pour la fourniture de denrées alimentaires pour la cuisine centrale.

**Mme la Députée-Maire** informe que deux lots sont attribués :

- Marché « viandes » attribué à CHAROLAIS VIANDE de Paray le Monial pour un marché à bons de commandes de 5 000 €HT minimum et 15 000 €HT maximum,
- Marché « volailles » attribué à la SOCIETE DE DISTRIBUTION AVICOLE de Ancenis (Loire Atlantique) pour un marché à bons de commandes de 800 €HT minimum et 7 000 €HT maximum.

Elle ajoute qu'une démarche est en cours avec les producteurs locaux. Un marché sera signé avec Monsieur GAUTHIER (ferme de St Denis) pour la viande. Un autre marché sera signé avec Mme BIBERON de Cronat pour les produits maraîchers. En ce qui concerne la viande, le prix sera plus élevé qu'avec « Charolais viande », mais la Municipalité a la volonté de soutenir et valoriser les agriculteurs du territoire.

En ce qui concerne la cuisine centrale, elle indique qu'un article de presse mentionne que l'école de Chalmoux est fournie en repas par Gueugnon notamment parce que les repas de la cuisine de Bourbon-Lancy sont d'une qualité moindre. Elle ajoute que les repas sont d'une haute qualité et sont servis également dans les Communes de Mont et Maltat. Elle considère qu'il est important de rétablir la vérité.

Décision 004– relative à l'avenant n° 1 au marché de fourniture de matériels et de produits pour l'entretien et l'hygiène avec le groupe PLG BFC. Cet avenant consiste en l'ajout de nouveaux produits d'entretien.

Décision 005– relative à l'avenant n° 2 au marché de fourniture de matériel et de produits pour l'entretien et l'hygiène avec le groupe PLG BFC. Cet avenant consiste au remplacement de certains produits.

Décision 006– relative au renouvellement, à compter du 1<sup>er</sup> février 2017, du contrat de prêt à usage au CCAS pour un logement de type F2 – 8 rue de l'Égalité Appartement n° 5. Ce logement est sous-loué, par le CCAS, à un foyer en difficulté dans le cadre d'un accompagnement par le service. Ce contrat est d'une durée d'un an.

Décision 007– relative à l’attribution de la mission d’assistance à maîtrise d’ouvrage au Cabinet CFCI de Courbevoie (Hauts de Seine) en vue de la passation d’un marché global de performance pour la gestion, la maintenance et la rénovation des installations d’éclairage public et des mises en valeur du patrimoine par la lumière. Le montant de la mission est de 13 900 €HT.

**M. BAJAUD** indique que la Municipalité, dès le début de son mandat, s’est engagée dans la recherche d’économies d’énergie. Le poste de l’éclairage public étant très important, la première décision prise a été la coupure nocturne de minuit à 4 heures. De plus, après étude, il s’est avéré que l’éclairage public est vétuste ou obsolète à 75%. Le souhait de la Municipalité est de détenir un parc d’éclairage public réglable à distance en ayant la possibilité de modifier l’intensité de luminosité. Le Cabinet CFCI doit accompagner la Commune dans sa recherche de performance et de maîtrise du budget éclairage.

**Mme la Députée-Maire** ajoute que le projet est de rénover l’éclairage public dans sa totalité. Elle rappelle que le nouvel éclairage réalisé à proximité de la Gendarmerie représente l’éclairage de demain à Bourbon-Lancy.

**M. BAJAUD** précise que le but est d’obtenir 60% d’économie sur ce budget.

**Mme la Députée-Maire** remercie M. BAJAUD pour son expertise dans ce domaine et le temps passé sur ce sujet. Elle ajoute que le Cabinet CFCI va accompagner la Commune, non seulement pour l’éclairage public, mais également pour l’éclairage de tous les locaux municipaux (stades, salles, musée...). La mission de ce cabinet est de 6 mois et il est également chargé de rechercher des subventions potentielles.

Décision 008– relative au renouvellement du contrat de fourniture de gaz.

**Mme la Députée-Maire** informe que la Commune doit établir un nouveau contrat de fourniture de gaz pour la période du 01/05/17 au 31/12/17. Une renégociation de gré-à-gré a permis d’obtenir les conditions suivantes :

- l’abonnement passe de 2 172,57 € à 1 713,84 €,
- le prix du KWH passe de 0,04053 € à 0,04111 € en moyenne.

**M. BAJAUD** rappelle qu’un contrat a été passé en 2014 avec GDF Suez par l’ancienne équipe municipale et que c’était un très bon marché. Aujourd’hui, il est nécessaire pour la Commune d’établir un nouveau contrat avant le 1<sup>er</sup> mai. Après étude sur tous les points de comptage et également au vu des services fournis, le contrat de gré-à-gré négocié avec ENGIE est la meilleure offre, que ce soit pour le prix de l’abonnement ou pour le prix de KWH.

**M. STANIO** fait remarquer qu’il serait intéressant que les particuliers soient informés sur les différents contrats existants.

**M. BAJAUD** répond qu’effectivement les particuliers doivent être très attentifs à ce qui leur est proposé.

Décision 009– relative à l’attribution des marchés pour le déplacement des services techniques.

**Mme la Députée-Maire** précise les lots attribués :

- Lot 1 bis – VRD – Entreprise TMD – Bourbon-Lancy - 3 903,46 €HT
- Lot 2 – ALTEAD INDUSTRIES SERVICES – Molinet – 18 980 €HT + option 3 850 €HT
- Lot 3 – Entreprise COMTE & MARCELINO – Paray-le-Monial – 5 851 €HT
- Lot 4 – Menuiserie POMMIER – Bourbon-Lancy – 34 801,81 €HT
- Lot 5 bis – LES PLAFONDS DE MARC – Yzeure – 10 464,88 €HT
- Lot 6 – Entreprise AULIBERT – Montbeugny – 4 265,02 €HT
- Lot 7 – PARAY LINO – Paray-le-Monial – 8 337,06 €HT
- Lot 8 – Entreprise MARION SN – Bourbon-Lancy – 53 943,45 €HT
- Lot 9 – CD’ELEC – Paray-le-Monial – 54 995,23 €HT
- Lot 10 – ALTEAD INDUSTRIES SERVICES – Molinet - 38 880,55 €HT

et fait part de sa satisfaction de voir 3 entreprises Bourbonnaises retenues.

**M. DRAPIER** fait remarquer que les membres du Conseil Municipal connaissent peu ce dossier.

**Mme la Députée-Maire** répond que ce dossier a été abordé en réunion publique et en commission des travaux. Une visite de ces lieux pourra être organisée.

**M. CENARD** ajoute que ce n’était pas une pratique habituelle du Conseil Municipal précédent.

**M. DRAPIER** précise qu’il serait intéressant de présenter, aux élus, les projets de travaux qui seront réalisés pour les Bourbonnais et financés par leurs impôts.

**Mme la Députée-Maire** complète ses propos et précisant que ces travaux seront réalisés pour le bien-être des employés municipaux afin qu’ils disposent de locaux dignes.

## **1.- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ANALYSES ÉCONOMIQUES DES PROJETS**

### **1.1– Adhésion au groupement de commandes pour l’achat d’énergie gaz naturel sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté**

**Mme la Députée-Maire** indique que dans le cadre de la déréglementation des marchés de l’énergie, la législation récente a imposé aux collectivités locales le passage aux offres de marchés pour certains contrats de gaz naturel et d’électricité.

La création de la nouvelle région Bourgogne Franche-Comté a amené les syndicats des deux anciennes

régions à redéfinir le périmètre du groupement. Les huit Syndicats Départementaux d'Énergies de Bourgogne Franche-Comté ont créé un nouveau groupement de commandes d'achat d'énergies ouvert à toutes les personnes morales de droit public et de droit privé dont le siège est situé dans la région Bourgogne Franche-Comté.

Le prochain marché gaz du Groupement Régional Bourgogne Franche-Comté s'exécutera du 01/01/2018 au 31/12/2019. Si la Commune opte pour l'intégration du groupement de commandes, elle pourra bénéficier d'une offre très compétitive pour la fourniture d'énergie gaz.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adhérer au groupement et d'autoriser toutes les démarches nécessaires. Le SIEEEN (Syndicat Intercommunal d'Énergie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre) sera mandaté pour collecter les données relatives aux différents sites.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

**1.2- Cession de terrains nus situés Avenue Général de Gaulle à IDP Développement**

**Mme la Députée-Maire** indique qu'il s'agit de céder les terrains nus à IDP Développement. Une réunion publique a permis de présenter le projet de construction d'une résidence et d'un commerce en cœur de Ville. L'immeuble serait composé d'appartements de type F2-F3-F4. Pour permettre la concrétisation de ce projet, la Commune doit procéder à la vente des parcelles cadastrées BH 328 – BH 329 – BH 330 – BH 331 situées 17-19 avenue Général de Gaulle. Une estimation a été réalisée par le Service des Domaines et le prix proposé est de 17 €/m<sup>2</sup> pour la parcelle BH 331 et 20 €/m<sup>2</sup> pour les parcelles BH 328 – BH 329 – BH 330. La parcelle d'assise de l'hôtel de la Poste sera vendue en terrain nu, la démolition de l'Hôtel sera à la charge de la Commune.

**M. STANIO**, dans le cadre de la démolition de l'Hôtel de Poste, demande si le bâtiment était classé.

**Mme la Députée-Maire** répond que non.

**M. STANIO** ajoute que des travaux conséquents ont été réalisés sur ce bien.

**Mme la Députée-Maire** répond que la toiture a été refaite. Toutefois, pour la réalisation d'une surface commerciale les travaux de réfection seraient beaucoup trop conséquents et ne permettraient pas une rentabilité économique. L'immeuble qui date des années 1800 est trop ancien pour permettre sa réhabilitation aux normes actuelles.

**M. STANIO** souhaite connaître le coût de la démolition.

**Mme la Députée-Maire** répond, qu'à ce jour, 3 devis sont parvenus en Mairie, mais que le choix de l'entreprise n'est pas fait car il est nécessaire de recevoir le diagnostic amiante qui peut changer le coût de la démolition. Elle ajoute que, le bâtiment étant situé dans le périmètre de protection d'un monument historique, Madame l'Architecte des Bâtiments de France a émis un avis favorable à cette démolition. La Municipalité a 2 possibilités, soit la démolition pour vendre le terrain nu, soit garder le bâtiment qui est une verrue en centre-ville. De plus le projet commercial en cours peut être très intéressant pour la Ville de Bourbon-Lancy.

**M. DRAPIER**, au nom de ses colistiers, indique qu'il existe peut-être un projet intéressant à la place de l'Hôtel de la Poste, mais que la Majorité municipale fait preuve de précipitation. La démolition du bâtiment va impacter les finances de la Commune. La Municipalité précédente s'est battue pour préserver cet immeuble qui a une histoire et un alignement en terme de patrimoine urbain. De plus, il doute que la Municipalité ait un réel projet commercial à cet endroit puisqu'il n'est pas présenté. Il fait remarquer que le projet de construction d'une résidence aux Enclos par Coop Habitat a été abandonné et que lors de la présentation du dossier en Conseil Municipal, il avait déjà mis en garde la Municipalité sur sa précipitation. Il rappelle que Roger Luquet avait envisagé d'ouvrir un passage pour permettre une construction commerciale à l'arrière de l'hôtel de la Poste, et que juste cela avait été refusé par l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). Il pense que si l'ABF est plus conciliante, il est peut-être possible de relancer un beau projet avec ce bâtiment, plutôt que de le démolir pour un projet qui n'est pas encore concrétisé.

**Mme la Députée-Maire** répond que la Municipalité travaille sur ces projets depuis 2 ans. L'ABF a donné son accord, toutefois le projet commercial ne peut pas être présenté aujourd'hui pour diverses raisons.

**M. DRAPIER**, en ce qui concerne l'immeuble de standing, demande à quelle distance il sera construit de la propriété voisine.

**Mme la Députée-Maire** répond que les plans ont été projetés en réunion publique.

**M. JACOB** ajoute que les appartements auront une très belle vue sur le Bourbonnais.

**M. STANIO** indique que les municipalités successives ont démolit ou projeté de démolir de nombreux biens.

**M. JACOB** rappelle que la démolition permettra de développer le commerce en centre-ville.

**M. DRAPIER** ajoute que la Commune va démolir le bâtiment sur un projet très hypothétique.

**Mme la Députée-Maire** réfute toute précipitation.

**M. CENARD** indique que les normes relatives à l'accessibilité sont devenues très importantes et que l'état actuel de l'Hôtel de la Poste ne permet pas une adaptabilité.

**M. DRAPIER** précise que des bâtiments anciens ont été réhabilités, notamment l'ancienne gendarmerie, et cela a permis de conserver ce patrimoine. Il regrette qu'il n'y ait pas eu, historiquement,

de réhabilitation possible pour un bâtiment public par exemple. Le projet actuel de la Municipalité est comparable à ce qui se faisait dans les années 60, où l'on considérait que le passé n'avait pas beaucoup d'importance, qu'il fallait développer et que c'était le progrès.

**Mme la Députée-Maire** répond que la Municipalité ne fait pas preuve de précipitation. Il est démontré que le coût de la réhabilitation ne peut pas être pris en charge par un investisseur privé, ni même par un office public.

**M. FERREIRA** complète en indiquant qu'aujourd'hui, la seule solution pour réhabiliter le bâtiment serait de garder la toiture et les 4 murs. Tout l'intérieur est à abattre. Ces travaux induiraient un prix de revient au m<sup>2</sup> beaucoup trop important pour une Ville comme Bourbon-Lancy.

**M. LOUIS** dit qu'il ne comprend pas, car si l'on garde les 4 murs et le toit, il suffit de construire les cloisons intérieures. Il ajoute que, de la Place de la République, l'on voit un alignement de tous les immeubles qui sont sensiblement identiques. Cela donne une véritable harmonie.

**M. PACAUD** répond que de réhabiliter des immeubles anciens n'est pas toujours très réussi et nomme, la Maison Partagée et les logements qui y sont accolés.

### **20 H 15 - Arrivée de Mme HUCHET**

**M. DRAPIER** répond que l'ancienne Bibliothèque a été conservée car elle faisait partie du patrimoine de Bourbon-Lancy.

**M. LOUIS** fait remarquer que Rue Saint Nazaire, on ne démolit pas la maison en état de ruine et l'on attend.

**M. JACOB** répond que la propriété est privée et que, malgré les démarches entreprises, le dossier n'avance pas.

**M. LOUIS** ajoute que c'est une verrue dans ce quartier ancien. En ce qui concerne le projet de résidence présenté, il est intéressant. Par contre, il émet un doute pour le projet commercial.

**M. STANIO** indique que dans les grandes villes les immeubles anciens sont réhabilités en conservant les 4 murs et que des investisseurs ont de l'argent pour le faire.

**M. DRAPIER** précise que de nombreux biens étaient à l'abandon et ont finalement été réhabilités. Par contre lorsque l'on démolit, il n'y a pas de retour possible.

**Mme la Députée-Maire** met fin au débat et propose le vote.

- **Accord à la majorité des membres présents et représentés, avec 20 voix POUR, 4 voix CONTRE et 4 ABSTENTIONS**

### **1.3– Modification du périmètre du programme «Rénovation de façades » et des conditions d'attribution**

**Mme la Députée-Maire** indique que le périmètre actuel ne prend pas en compte des endroits stratégiques de la Commune et notamment les rues suivantes : Rue du Docteur Robert, Rue Saint Nazaire, Rue du Musée, Place du Musée, Avenue de la République, Rue de l'Echenault, Rue des Enclos, Place des Enclos, Rue des Tours, Rue de la Collégiale, Chemin de l'Eperon, Rue du Paradis. Il est nécessaire d'étendre le périmètre et de modifier le règlement pour l'attribution d'une subvention. L'aide financière accordée sera de 25% du montant total HT des travaux retenus, contre 30% à ce jour ; et le plafond de l'aide financière sera fixé à 1 500 €, contre 2 000 € actuellement. Cette nouvelle disposition permettra d'accompagner plus de demandeurs.

**M. LOUIS** souhaite connaître si la façade à rénover doit obligatoirement être en bordure de trottoir.

**Mme la Députée-Maire** répond que les conditions sont édictées dans le règlement et qu'il y est précisé : *«seules les façades en limite de trottoirs sont concernées par ce programme »*.

**M. DRAPIER** rappelle que ce programme, à l'origine, a été créé pour dynamiser le centre-ville et profiter aux commerçants, puisque les aides directes sont interdites. Le problème, en étendant le périmètre, est que l'on remet en cause l'esprit de départ. Il pense qu'il vaudrait mieux maintenir cette enveloppe et l'aide financière accordée auparavant pour soutenir le commerce local en encourageant les commerçants à rénover les façades des boutiques.

**Mme la Députée-Maire** répond qu'une enveloppe de 12 000 € est réservée à ce programme et qu'aujourd'hui ce montant est loin d'être atteint, de plus, peu de demandes émanent des commerçants. Elle ajoute qu'elle va prochainement réunir tous les propriétaires de commerces situés dans le centre-ville, pour connaître le devenir de leurs boutiques car, actuellement, des boutiques vétustes et leurs appartements sont inhabitables. Ce n'est pas l'aide précédemment accordée de 2 000 € qui les a incités à faire des travaux. Par ailleurs, les différents quartiers concernés par ce programme sont des vitrines de la Commune (entrées de ville – quartier thermal et autres).

**M. BRIGAUD** ajoute que les périmètres sont toujours des critères bloquants. Le nombre de dossiers déposés est très faible. Pour lui, l'aide accordée, qu'elle soit de 1500 € ou de 2000 € n'incitera pas plus les propriétaires de commerces à effectuer des travaux de rénovation.

**M. DRAPIER** suggère qu'il serait nécessaire de vérifier si légalement il n'est pas possible de soutenir plus les acteurs du commerce local.

**Mme la Députée-Maire** répond qu'elle a organisé une première réunion avec les commerçants, la Chambre de Commerce et Chambre de l'Artisanat, où près de 100 personnes étaient présentes. Une deuxième réunion sera organisée avec les propriétaires pour connaître leurs engagements et leurs problématiques. Ces réunions permettront de définir les actions à mener.

**M. BRIGAUD** ajoute que la Chambre de Commerce a indiqué que pour soutenir les commerces en centre-ville, il est nécessaire d'y avoir des habitants, d'où le besoin de créer des résidences.

**Mme la Députée-Maire** fait procéder au vote.

- **Accord à la majorité des membres présents et représentés, avec 21 voix POUR et 7 ABSTENTIONS**

#### **1.4– Périmètre de protection rapprochée des puits de captage – Acquisition de terrains à M. CLAIR Alain et bail environnemental avec le GAEC Les Martenots**

**Mme la Députée-Maire** indique que c'est un sujet ancien. Les premières études sur la nécessité de créer des nouveaux puits de captage est de 2008 et ont été réalisées par la SAFEGE. Depuis le début de cette mandature, de très nombreuses réunions se sont déroulées sur ce sujet. La zone de captage a fait l'objet d'un rapport hydrogéologique en 1977. Des interventions ont été effectuées pour compenser une perte de production de la ressource en eau. Une recherche a abouti au projet de création de 3 forages destinés à remplacer, à terme, le champ captant existant et à se substituer à l'alimentation actuelle. Ces trois nouveaux puits seront situés sur Bourbon-Lancy et Beaulon. En 2009, le Conseil Municipal a pris l'engagement de mener à bien la procédure d'établissement d'un nouveau champ captant. Aujourd'hui, après établissement d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) par les Préfets de la Saône et Loire et de l'Allier, la Commune a obligation d'indemniser les exploitants impactés par les périmètres de protection immédiate et rapprochée des puits de captage. La Commune a également fait le choix d'acquérir les parcelles situées dans le périmètre de protection rapprochée et d'établir un bail environnemental avec les exploitants. Deux experts agricoles sont intervenus lors des négociations, M. BOUVIER Philippe pour la Commune et M. JOURDIER Vincent pour un propriétaire et des exploitants.

**M. DRAPIER** précise que la démarche initiale de l'ancienne Municipalité, de créer de nouveaux puits de captage, fait suite à la sécheresse de 2003.

**Mme la Députée-Maire** ajoute, qu'après plusieurs rencontres avec les propriétaires et exploitants, la Commune a proposé à M. CLAIR Alain, l'acquisition des parcelles

- F 760 pour 6ha 18a 10ca sise à Bourbon-Lancy
- BH 43 pour 0ha 74a 00ca sise à Beaulon (03).

situées dans le périmètre de protection rapprochée des captages, au prix 4 500 €/ha.

Après acquisition des parcelles, la Commune établira un bail environnemental avec le GAEC Les Martenots, exploitant des parcelles nommées ci-dessus, pour un fermage annuel de 50 €/ha. Ce bail prendra en compte les servitudes afférentes au périmètre, définies dans la DUP.

**M. DRAPIER** indique que ses colistiers et lui-même sont favorables à ce qui vient d'être proposé car la création des nouveaux puits provoque une gêne indéniable aux agriculteurs. Cependant, l'agriculteur exploitant des terrains a une juste compensation, mais celui qui par la suite reprendra l'exploitation aura les mêmes contraintes sans bénéficier des indemnités versées et inhérentes à l'exploitation.

**M. CHARBONNIER** répond que le prix du bail est très peu élevé et que, dans le futur, aucun exploitant ne sera intéressé par ces terrains en raison des contraintes fixées par la DUP.

**Mme la Députée-Maire** ajoute que des subventions sont accordées par l'agence de l'eau et propose le vote.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

#### **1.5– Périmètre de protection rapprochée des puits de captage – Acquisition de terrains au GFA de la Coudraye Satenot et bail environnemental avec le GAEC Les Forges Fleury et l'EARL SAMSON**

**Mme la Députée-Maire** indique que la Commune a proposé au GFA de la Coudraye Satenot, l'acquisition des parcelles

- F 708 pour 0ha 34a 12ca
- F 709 pour 4ha 00a 25ca
- F 764 pour 1ha 44a 75ca
- F 536 pour 1ha 28a 80ca

situées dans le périmètre de protection rapprochée des captages, au prix de 4 300 €/ha.

Après acquisition des parcelles, la Commune établira un bail environnemental avec le GAEC des Forges Fleury et l'EARL SAMSON, exploitants des parcelles nommées ci-dessus, pour un fermage annuel de 50 €/ha. Ce bail prendra en compte les servitudes afférentes au périmètre, définies dans la DUP.

**Mme la Députée-Maire** propose le vote.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

### **1.6– Périmètre de protection immédiate des puits de captage – Convention d'occupation du domaine public fluvial avec la Direction Départementale des Territoires de la Nièvre**

**Mme la Députée-Maire** informe que dans le cadre du périmètre de protection immédiate des puits de captage, il est nécessaire d'établir une convention d'occupation du domaine public fluvial avec la Direction Départementale des Territoires de la Nièvre, en charge de cette compétence. Cette convention porte sur les servitudes afférentes au périmètre de protection immédiate ainsi que sur les travaux de forages envisagés. Cette convention précise les conditions de gestion ainsi que les surfaces concernées.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

### **1.7– Périmètres de protection immédiate et rapprochée des puits de captage – Indemnités pour perte d'exploitation à l'EARL SAMSON**

**Mme la Députée-Maire** informe que dans le cadre des périmètres de protection immédiate et rapprochée des puits de captage, la Commune a obligation de verser des indemnités à l'EARL SAMSON, exploitant des parcelles F 708 – 709 – 764, ainsi que d'une partie du domaine public fluvial. L'indemnité proposée est fixée au montant global de 26 000 €.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

### **1.8– Périmètre de protection rapprochée des puits de captage – Indemnités pour perte d'exploitation au GAEC Les Forges Fleury**

**Mme la Députée-Maire** informe que dans le cadre du périmètre de protection rapprochée des puits de captage, la Commune a obligation de verser des indemnités au GAEC Les Forges Fleury, exploitant de la parcelle F 536. L'indemnité proposée est fixée au montant global de 2 500 €.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

### **1.9– Périmètres de protection immédiate et rapprochée des puits de captage – Indemnités pour perte d'exploitation au GAEC Les Martenots**

**Mme la Députée-Maire** informe que dans le cadre des périmètres de protection immédiate et rapprochée des puits de captage, la Commune a obligation de verser des indemnités au GAEC Les Martenots, exploitant des parcelles F 760 à Bourbon-Lancy et BH 43 à Beaulon, ainsi que d'une partie du domaine public fluvial. L'indemnité proposée est fixée au montant global de 60 000 €.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

**Mme la Députée-Maire** ajoute que le coût global des indemnités et des acquisitions s'élève à un peu plus de 150 000 €.

**Mme MAILLOT** demande comment sera financé ces indemnités et acquisitions.

**M. BRIGAUD** répond que ces opérations seront financées par le budget eau.

**Mme la Députée-Maire** complète en indiquant que des subventions seront demandées.

## **5.– FINANCES, ÉCONOMIE BUDGÉTAIRE, AFFAIRES JURIDIQUES**

### **5.1- Approbation des comptes de gestion 2016 dressés par le Receveur Municipal pour le budget principal et les budgets annexes ASSAINISSEMENT, EAU, TVA LOYERS et TVA RELAIS**

**Mme la Députée-Maire** donne la parole à M. BRIGAUD pour effectuer cette présentation.

**M. BRIGAUD** précise que tous les documents ont été envoyés et qu'il va présenter les comptes de gestion par budget.

Il précise que le budget Usine Relais se termine puisqu'il correspond au pressing de la Zone des Alouettes qui a été vendu à l'exploitante en 2016.

Dans le tableau suivant, les chiffres sont exprimés en K€ (Kilo Euros) - 1 k€ = 1 000 €

	<u>Budget</u> <u>Principal</u>	<u>Budget</u> <u>Assainis.</u>	<u>Budget</u> <u>Eau</u>	<u>Budget</u> <u>Loyers</u>	<u>Budget</u> <u>Usine Relais</u>
<b> FONCTIONNEMENT</b>					
Recettes de fonctionnement	9 053	501	102	208	163
Dépenses de fonctionnement	8 744	355	44	197	166
<b>Résultats de fonctionnement 2016</b>	<b>309</b>	<b>146</b>	<b>58</b>	<b>11</b>	<b>-3</b>
Résultat cumulé au 31/12/2015	1 333	-46	253	21	5
<b>Résultat fonctionnement cumulé au 31/12/2016</b>	<b>1 642</b>	<b>100</b>	<b>311</b>	<b>33</b>	<b>2</b>
<b> INVESTISSEMENTS</b>					
Recettes d'investissement	1 647	167	32	225	168
Dépenses d'investissement	1 946	181	46	240	154
Résultat 2016	-299	14	-14	-15	14
Résultat 2015 reporté	-654	699	782	-183	-6
Reprise restes à encaisser 31/12/2016	3 377			566	
Financement restes à payer	2 413	632	817	360	
<b>Résultat investissement cumulé</b>	<b>11</b>	<b>53</b>	<b>-49</b>	<b>8</b>	<b>8</b>

### Budget principal

Les reprises des restes à encaisser correspondent essentiellement aux emprunts budgétés qui n'ont pas encore été réalisés et le financement des restes à payer correspond aux projets votés en 2016 dont l'exécution est soit en cours et dont les dépenses n'ont pas encore été payées, soit différée.

### Budget assainissement

Les 100 000 € du résultat de fonctionnement pourront être utilisés à l'autofinancement des investissements futurs.

La réserve d'investissement (il en est de même pour le budget eau) semble importante mais servira à effectuer les travaux nécessaires dans les années futures. Ces compétences remonteront à la Communauté de Communes, au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### Budget eau

Les 311 000 € pourront être utilisés pour autofinancer les investissements dans les années futures. Ce montant sera utilisé soit partiellement, soit dans sa totalité, avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le transfert de compétences.

### Budget loyers

Ce budget est constitué des loyers commerciaux de FOCAL, AQUADIS et Sotty Stores et Fermetures. Ces deux derniers ayant acheté les biens loués, ces deux loyers disparaîtront en 2017.

### Budget usine relais

Ce budget se termine, après cession à l'exploitante actuelle, au résultat global de 2 000 € en fonctionnement et 8 000 € en investissement. Ces 2 sommes seront basculées sur le budget principal.

### Evolution des dépenses

**M. BRIGAUD** informe que ce tableau servira également dans le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) puisque celui-ci est maintenant encadré par la Loi NOTRe. Cette Loi oblige des conditions de formes à respecter et à effectuer une rétrospective des résultats antérieurs.



**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT - COMPARATIF 2013 - 2014 - 2015 - BUDGET ET RÉALISATION 2016  
(HORS OPÉRATIONS D'ORDRE ET CESSIONS)**

	RÉEL 2013	RÉEL 2014	RÉEL 2015	RÉEL 2016	RAPPEL BUDGET 2016
EAU - ASSAINISSEMENT	82	86	99	81	100
ÉLECTRICITÉ	278	349	299	247	300
CHAUFFAGE URBAIN - FUEL	291	224	200	216	215
CARBURANTS	88	80	66	61	70
ALIMENTATION	110	137	129	133	130
PDT TRAIT - FRTES ENTR - P, E,	139	89	94	90	105
FOURNITURES VOIRIE	55	45	56	37	60
FTES ADM - LIVRES - FTES SCOLAIRES	74	62	57	58	65
AUTRES MAT ET FRTES	289	252	158	166	190
PRESTATIONS AVEC ENTREPRISES	61	78	75	74	83
LOCATIONS MOBIL, ET IMMO - CHAR LOCA	226	230	213	210	234
ENTRE, BÂTIM, VOIES, TERRAIN	372	322	310	298	338
ENTRE, VÉHICULES	66	66	57	61	55
ENTRE, AUTRES, MAINTENANCES	112	134	94	103	100
ASSURANCES	62	66	73	74	75
DOCUMENTATION	10	12	11	11	13
ORGANIS, FORMATION - DIVERS	57	115	51	53	54
HONORAIRES - DIVERS	24	23	21	31	50
ANN - FÊTES - PUBLICITÉ	123	120	119	121	134
DÉPLAC - TRANSPRT - MISSIONS	22	29	65	38	47
AFFRANCH - TÉLÉCOM	65	70	68	70	68
COTIS - DIVERS	13	13	13	5	14
AUTRES SVES EXTÉRIEURS	76	83	104	106	110
TAXES FONCIÈRES - AUTRES IMPÔTS	211	214	225	231	225
<b>CHARGES GÉNÉRALES</b>	<b>2 906</b>	<b>2 899</b>	<b>2 657</b>	<b>2 575</b>	<b>2 833</b>
	RÉEL 2013	RÉEL 2014	RÉEL 2015	RÉEL 2016	BUDGET 2016
PERSONNEL EXTÉRIEUR	133	72	139	137	-
SALAIRES	2 186	2 414	2 326	2 369	-
AUTRES EMPLOIS INSERTION	345	448	395	428	-
CHARGES SUR SALAIRES	1 114	1 236	1 204	1 241	-
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>3 778</b>	<b>4 170</b>	<b>4 064</b>	<b>4 175</b>	<b>4 400</b>

DONNÉES EN K€ (KILO EUROS) - 1 K€ = 1 000 €

**M. BRIGAUD** effectue une présentation poste par poste.

Poste « *électricité* » l'évolution favorable pourra continuer dans les années à venir avec le passage aux lampes LED. Sur l'investissement prévu, au niveau de l'éclairage de la totalité de la Ville, et en fonction des chiffres communiqués, le montant de l'économie d'énergie générée devrait permettre le remboursement de l'emprunt, relatif à ce poste, sur une durée de 15 à 20 ans.

**Mme la Députée-Maire** remercie les services qui ont été mobilisés sur le sujet. Il pense que des économies d'énergie supplémentaires peuvent être faites, notamment en raison de locaux qui restent allumés inutilement.

Poste « *chauffage* », **M. BRIGAUD** précise qu'un investissement important a été réalisé pour le changement de fenêtres et de chaudières. Ces éléments permettront également d'obtenir des économies d'énergie.

**M. BAJAUD** informe qu'avec le changement de la chaudière de la Mairie, on s'aperçoit que l'on a un léger gain sur la partie consommation. Gain qui est toutefois conséquent lorsque l'on prend en compte le raccordement de la Tour qui n'était pas chauffée auparavant.

Poste « *alimentation* », **M. BRIGAUD** signale que celui-ci dépend beaucoup de la fréquentation du restaurant administratif. Ce poste pourra légèrement augmenter du fait du choix de se servir en circuit court avec les exploitants locaux. Depuis la dernière rentrée scolaire, la cuisine centrale assure les repas de la Commune de Mont.

Poste des « *produits de traitement, petits outillages...* », **M. BRIGAUD** fait remarquer la baisse importante des dépenses de fonctionnement depuis l'année 2013.

**Mme la Députée-Maire** ajoute que la Commune, en 2016, a commencé à appliquer le zéro phyto et le coût des produits phytosanitaires était très élevé.

Poste « *prestations avec entreprises* », **M. BRIGAUD** indique que la charge principale est la rémunération du prestataire gérant l'aire d'accueil des gens du voyage, presque 54 000 €. Cette dépense disparaîtra puisque la compétence est remontée à la Communauté de Communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 mais sera déduite des Attributions de Compensation.

Poste « *entretien des bâtiments, voies, terrain* », le budget s'établit à environ 300 000 €. Ce poste est important car la Commune est propriétaire de nombreux bâtiments qu'il est nécessaire d'entretenir.

Pour le poste « *assurances* », **M. BRIGAUD** rappelle que ce poste diminuera en 2017 grâce à la renégociation des contrats.

Poste « *déplacements, transports, missions* », il inclut le transport scolaire et est fonction du nombre d'élèves. Pour l'année 2015, le montant était plus élevé car il correspondait à 2 années d'utilisation (2014-2015).

Poste « *cotisations, divers* », la baisse est importante mais correspond au non appel de la cotisation pour la venue de la Conseillère en économie familiale. La cotisation 2016 sera réglée en 2017.

Poste « taxes foncières, autres impôts », les taux de la Commune n'ont pas été réévalués en 2016, les bases quant à elles ont été réévaluées de 0.80%, ce qui explique la stabilité relative de ce poste.

**M. BRIGAUD**, après avoir terminé la présentation des charges générales, fait remarquer qu'il est intéressant de noter que celles-ci sont les dépenses de services sur lesquelles la Municipalité peut intervenir. En 2013, ces charges s'élevaient à 2 906 000 € et sont de 2 575 000 € en 2016. Il est possible de faire mieux. Cependant, lorsqu'il est dit qu'il n'est pas fait d'économie sur les charges de fonctionnement, les chiffres prouvent le contraire. La conclusion est que les décisions prises ne sont pas si mauvaises.

**Mme la Députée-Maire** ajoute que dans la gestion faite au quotidien, la Municipalité fait des économies. Il faudra encore mieux faire, mais la démonstration est déjà là.

**M. BRIGAUD** continue en présentant les « charges de personnel », elles sont de 4 175 000 € alors qu'elles étaient budgétées pour 4 400 000 €. Ces charges sont difficilement maîtrisables puisqu'elles dépendent notamment, de l'augmentation de la valeur indiciaire et des charges sur salaires. La différence entre le réalisé et le budgété s'explique par le report, du recrutement d'un magasinier, mais aussi par celui de l'attachée du patrimoine (en partenariat avec Marcigny) qui n'interviendra très certainement qu'au 1<sup>er</sup> juillet 2017. Les absences prolongées et les demi-traitements doivent également être pris en compte.

Suite des dépenses de fonctionnement :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT - COMPARATIF 2013 - 2014 - 2015 - BUDGET ET RÉALISATION 2016 (HORS OPÉRATIONS D'ORDRE ET CESSIONS)					
	RÉEL 2013	RÉEL 2014	RÉEL 2015	RÉEL 2016	BUDGET 2016
SUBVENTION BUDGET ANNEXE TVA LOYERS	0	70	48	0	0
ÉLUS (INDEM. COT SOCIALES. FORMATIONS)	117	146	149	156	146
SERVICE INCENDIE	214	220	223	225	225
CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	9	3	3	3	5
CONTRIBUTIONS (ASSAINIS. SYDESL)	87	59	56	48	60
CCAS - SUB. ASSOCIATIONS	413	452	425	419	448
<b>AUTRES CHARGES GESTION COURANTE</b>	<b>840</b>	<b>950</b>	<b>904</b>	<b>851</b>	<b>884</b>
<b>ATTÉNUATIONS DE PRODUITS</b>	<b>68</b>	<b>120</b>	<b>165</b>	<b>264</b>	<b>165</b>
	<b>RÉEL 2013</b>	<b>RÉEL 2014</b>	<b>RÉEL 2015</b>	<b>RÉEL 2016</b>	<b>BUDGET 2016</b>
<b>CHARGES GÉNÉRALES</b>	<b>2 906</b>	<b>2 899</b>	<b>2 657</b>	<b>2 575</b>	<b>2 835</b>
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>3 778</b>	<b>4 170</b>	<b>4 064</b>	<b>4 175</b>	<b>4 400</b>
<b>AUTRES CHARGES GESTION COURANTE</b>	<b>840</b>	<b>950</b>	<b>904</b>	<b>851</b>	<b>884</b>
<b>ATTÉNUATIONS DE PRODUITS</b>	<b>68</b>	<b>120</b>	<b>165</b>	<b>264 *</b>	<b>165</b>
<b>DÉPENSES DE GESTIONS DES SERVICES</b>	<b>7 592</b>	<b>8 139</b>	<b>7 790</b>	<b>7 865</b>	<b>8 284</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>68</b>	<b>17</b>	<b>52</b>	<b>47</b>	<b>150</b>
<b>PROVISIONS EXCEPTIONNELLES</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>110</b>
	<b>RÉEL 2013</b>	<b>RÉEL 2014</b>	<b>RÉEL 2015</b>	<b>RÉEL 2016</b>	<b>BUDGET 2016</b>
<b>INTÉRÊTS ET CHARGES FINANCIÈRES DIVERS</b>	<b>230</b>	<b>207</b>	<b>201</b>	<b>177</b>	<b>186</b>
<b>CAPITAL</b>	<b>348</b>	<b>357</b>	<b>371</b>	<b>394</b>	<b>394</b>
<b>CHARGES EMPRUNTS ET FINANCIÈRES</b>	<b>578</b>	<b>564</b>	<b>572</b>	<b>571</b>	<b>580</b>
<b>AMORTISSEMENTS</b>	<b>368</b>	<b>483</b>	<b>453</b>	<b>513</b>	<b>515</b>
	<b>RÉEL 2013</b>	<b>RÉEL 2014</b>	<b>RÉEL 2015</b>	<b>RÉEL 2016</b>	<b>BUDGET 2016</b>
<b>DÉPENSES DE GESTIONS DES SERVICES</b>	<b>7 592</b>	<b>8 139</b>	<b>7 790</b>	<b>7 865</b>	<b>8 284</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES ET PROVISIONS</b>	<b>68</b>	<b>17</b>	<b>52</b>	<b>47</b>	<b>260</b>
<b>CHARGES EMPRUNTS ET FINANCIÈRES</b>	<b>578</b>	<b>564</b>	<b>572</b>	<b>571</b>	<b>580</b>
<b>AMORTISSEMENTS</b>	<b>368</b>	<b>483</b>	<b>453</b>	<b>513</b>	<b>515</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS DÉPENSES IMPRÉVUES)</b>	<b>8 606</b>	<b>9 203</b>	<b>8 867</b>	<b>8 996</b>	<b>9 639</b>
<b>DÉPENSES IMPRÉVUES / ÉCART INCE *</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>544 *</b>
<b>VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT</b>					<b>284</b>
<b>TOTAL DES BESOINS (HORS AMORTISSEMENT)</b>	<b>8 238</b>	<b>8 720</b>	<b>8 414</b>	<b>8 483</b>	<b>10 052</b>
<b>TOTAL DES BESOINS (HORS CAPITAL EMPRUNT)</b>	<b>8 258</b>	<b>8 846</b>	<b>8 496</b>	<b>8 602</b>	<b>10 173</b>

(ÉTAT M14)

DONNÉES EN K€ (KILO EUROS) - 1 K€ = 1 000 €

\* UTILISATION DÉPENSES IMPRÉVUES (DM : 100 K€ POUR FPIC (97 K€) ET DÉGREVEMENT TF JEUNES AGRICULTEURS (3 K€))

Poste « *subvention budget annexe TVA Loyers* », **M. BRIGAUD** précise que, pour les années antérieures, il avait été nécessaire d'abonder le budget « loyers » par le budget général, dans l'attente de l'encaissement des loyers FOCAL. FOCAL a commencé à payer son loyer au 1<sup>er</sup> juillet 2015. L'année 2016 a vu un loyer normal, ce qui a permis d'équilibrer ce budget et la subvention du budget général ne se justifie plus.

Poste « *service incendie* », qui correspond au SDIS, le coût de 225 000 € (pour 2016) disparaîtra en 2017 en raison du transfert de compétences au 1<sup>er</sup> janvier. Toutefois, la somme sera déduite des Attributions de Compensation (AC).

Poste « *CCAS, subventions associations* », ce poste varie chaque année en fonction des demandes de subventions exceptionnelles et de leurs attributions. Pour 2016, les subventions de fonctionnement étaient identiques à celles de 2015.

Poste « *atténuation de produits* ». Ce poste a augmenté, mais la Collectivité n'est pas responsable de cette hausse, puisqu'elle correspond à la contribution de la Ville au FPIC (Fonds de Péréquation Inter Communal). Cette somme est calculée au niveau du territoire, en fonction du potentiel financier. La contribution du territoire était en nette augmentation, ce qui fait que celle de Bourbon-Lancy est passée de 160 000 € à 260 000 €.

Poste « *dépenses de gestions des services* ». Le coût passe de 7 790 000 € en 2015, à 7 865 000 € en 2016. Cela s'explique par une légère augmentation des charges de personnel et surtout du FPIC. L'économie faite sur les charges générales a permis de compenser l'augmentation des frais de personnel.

Poste « *charges d'emprunts et financières* », aucun emprunt n'a été contracté en 2016, les annuités sont donc identiques à celles de 2015.

**M. BRIGAUD** indique que le total des besoins (hors capital d'emprunt) s'élève à 8 602 000 € en 2016 alors que 10 173 000 € étaient budgétés.

Pour conclure sur les dépenses de fonctionnement, **M. BRIGAUD** précise que pour l'année 2016, l'on constate une bonne maîtrise des dépenses générales et une relative maîtrise des frais de personnels. Toutefois, la Commune subit la variation de la contribution au FPIC (avec 100 000 € d'augmentation), sur lequel il n'existe pas de moyens d'action.

### Evolution des recettes

**M. BRIGAUD** les présente également poste par poste :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT - COMPARATIF 2013 - 2014 - 2015 - BUDGET ET RÉALISATION 2016 (HORS OPÉRATIONS D'ORDRE ET CESSIONS)					
	RÉEL 2013	RÉEL 2014	RÉEL 2015	RÉEL 2016	BUDGET 2016
REMBOURSEMENT - SALAIRES	263	199	737	366	375
MISE À DISPOSITION PEL BUDGET ANNEXE	103	67	59	60	60
MISE À DISPO, PEL CTÉ COMMUNES	34	39	40	39	40
PREST. (CANTINE, CTRE HÉBER, CT AÉRÉ)	217	237	230	283	231
AUTRES VENTES DIVERSES	32	45	64	38	47
VENTE SERVICES	386	388	393	420	378
FONCIERS - HA - CVAE - TASCOM - DIVERS	3 513	3 347	3 638	3 329	3 398
F, N, G, I, R - F, P, I, C,	1 229	1 244	1 259	1 269	1 259
JEUX CASINO	680	687	692	647	660
TAXES DIVERSES	202	229	214	203	202
TOTAL IMPÔTS ET TAXES	5 624	5 504	5 803	5 448	5 519
DOTATIONS	1 389	1 323	1 116	936	850
ÉTAT AIDES TFER - ASP	24	41	94	27	34
AIDES DIVERSES DÉPARTEMENT + RÉGION	50	35	71	45	41
PARTICIPATIONS CAF ET DIVERS	194	204	190	262	190
COMPENSATION TP - TF - TH	768	767	726	740	740
DOTATIONS - PARTICIPATIONS	2 425	2 370	2 197	2 010	1 855
REVENUS IMMEUBLES	385	407	420	417	405
CHARGES LOC, RÉCUPÉRÉES (EDF - GAZ - OM)	138	132	148	112	135
LOYERS SALLES MUNICIPALES ET DIVERS	10	12	10	18	13
REVENUS LOCATIFS	533	551	578	547	553
TRAVAUX EN RÉGIE PAR SVES MUNICIPAUX	100	0	94	107	150
PRODUITS EXCEPTIONNELS	12	13	15	13	10

DONNÉES EN K€ (KILO EUROS) - 1 K€ = 1 000 €

	RÉEL 2013	RÉEL 2014	RÉEL 2015	RÉEL 2016	BUDGET 2016
REBOURSEMENT - SALAIRES	263	199	757	366	375
VENTE SERVICES	386	388	393	420	378
TOTAL IMPÔTS ET TAXES	5 624	5 504	5 803	5 448	5 519
DOTATIONS - PARTICIPATIONS	2 425	2 370	2 197	2 010	1 855
REVENUS LOCATIFS	533	551	578	547	553
TRAVAUX EN RÉGIE PAR SVES MUNICIPAUX	100	0	94	107	150
PRODUITS EXCEPTIONNELS	12	13	15	13	10
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 343</b>	<b>9 025</b>	<b>9 837</b>	<b>8 911</b>	<b>8 840</b>

DONNÉES EN K€ (KILO EUROS) - 1 K€ = 1 000 €

Poste « *remboursement sur salaires* ». Ce poste correspond au remboursement sur les contrats aidés et les contrats d'insertion. La somme est nettement inférieure en 2016, comparée à l'année 2015. Toutefois, il faut rappeler que le versement des sommes concernant l'année 2014 a été réalisé en 2015. Il faut donc interpréter les chiffres et ne pas se contenter de les lire. 366 000 € est la somme réelle et normale en fonction des contrats existants.

Poste « *prestations, cantine, centre d'hébergement...* ». Ce poste est en évolution, principalement en raison du début de commercialisation de « La Forge » et cela devrait se poursuivre.

**M. BRIGAUD** indique que les « *ventes de services* » sont en progression par rapport au montant budgété puisque le réalisé est de 420 000 €.

« *Impôts et taxes* » : En 2016, des modifications budgétaires ont été réalisées car les notifications définitives étaient différentes des notifications primitives, surtout pour la taxe d'habitation. En ce qui concerne la taxe d'habitation, la suppression de la demi-part pour les veuves ou veufs notamment, a eu pour effet de supprimer les abattements et exonérations de certains contribuables modestes. Une compensation sera attribuée aux Communes en 2017, mais pour l'année 2016 cela se traduit par des recettes en moins.

Le point important est également la diminution de la CVAE (Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises). Le contributeur principal, à Bourbon-Lancy, est l'entreprise FPT. En 2016, la notification était de 400 000 €, alors qu'en 2015, elle était de 640 000 €. Ce qui est d'autant plus regrettable, c'est que la CVAE sera encaissée à partir de 2017 par la Communauté de Communes en raison du passage en FPU (Fiscalité Professionnelle Unique), et que l'année de référence sera l'année 2016 pour le calcul des Attributions de Compensation de droit commun qui seront versées par la Communauté de Communes de façon pérenne. Seul le calcul d'Attributions de Compensation « *dérogatoires* » pourrait moduler cette anomalie pénalisante.

Poste « *jeux casino* ». La contribution versée par le Casino est en baisse, et de plus, elle tient compte d'une régularisation de l'année 2015. La contribution réelle pour l'année 2016 est de 620 000 €.

« *Dotations – participations* » : Les dotations sont versées par l'Etat. En 2016, la contribution au redressement des finances publiques a continué. Cette contribution est amputée sur la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) ce qui a pour effet de la diminuer et de la faire passer de 1 116 000 € à 936 000 €.

« *Participations CAF et divers* ». La somme perçue est en hausse et **Mme la Députée-Maire** fait remarquer que de nombreuses actions sont menées en faveur des familles, ce qui permet d'obtenir des dotations plus importantes. **M. BRIGAUD** complète en indiquant que cette dotation comprend celle versée pour l'aire d'accueil des gens du voyage.

« *Revenus locatifs des immeubles* ». Le montant réalisé est sensiblement équivalent à celui budgété.

« *Travaux en régie par services municipaux* ». Ce sont les travaux réalisés par le personnel municipal pour la création d'investissements (piscine, mairie...).

**Mme MAILLOT** fait remarquer qu'il n'y a pas eu de travaux réalisés en régie en 2014.

**M. BRIGAUD** répond que l'on entend travaux en régie, ceux réalisés sur des travaux d'investissement (travaux qui créent une richesse pour la Ville) et non pas sur des dépenses de fonctionnement (travaux de simple entretien).

En conclusion, **M. BRIGAUD** indique que la Collectivité a perçu 9 837 000 € en 2015 et seulement 8 911 000 € en 2016, ce qui montre la baisse évidente des ressources. Il précise que la somme de 9 837 000 € perçue en 2015, inclut 300 000 € correspondant à des remboursements de salaires de l'année 2014. Donc en 2015, l'on peut considérer que la Commune a perçu 9 537 000 €. Ce qui permet de constater une diminution des recettes de plus de 600 000 € (dont 170 000 € pour la contribution de redressement des finances publiques et 250 000 € sur la CVAE).

**M. BRIGAUD** explique, après la présentation des recettes et des dépenses de fonctionnement, que l'on arrive à une épargne brute de 999 000 € en 2016 contre 1 995 000 € en 2015.

RECETTE DE FONCTIONNEMENT	9 343	↘	9 025	↗	9 837	↘	8 911	8 840
DÉPENSES DE GESTION DES SERVICES	7 660	↗	8 156	↘	7 842	↗	7 912	8 544
ÉPARGNE BRUTE	1 683	↘	869	↗	1 995	↘	999	296

DONNÉES EN K€ (KILO EUROS) - 1 K€ = 1 000 €

L'épargne brute est un élément important puisqu'elle permet de rembourser les emprunts et par conséquent d'investir.

**M. BRIGAUD** précise que le problème réel n'est pas sur les charges, qui sont maîtrisées, mais sur les recettes qu'il n'est pas possible de maîtriser.

### Masses budgétaires et soldes de gestion

RÉSULTATS - TABLEAU SYNTHÉTIQUE - MASSES BUDGÉTAIRES ET SOLDES DE GESTION								
	RÉEL 2013		RÉEL 2014		RÉEL 2015		RÉEL 2016	BUDGET 2016
ANNUITÉS EMPRUNT (K+I) ET CHARGES DIV.	578	↘	564	↗	572	↘	571	580
DÉPENSES IMPRÉVUES	0	→	0	→	0	→	0	0
<b>ÉPARGNE NETTE AVANT AMORTISSEMENT</b>	<b>1 105</b>	<b>↘</b>	<b>305</b>	<b>↗</b>	<b>1 423</b>	<b>↘</b>	<b>428</b>	<b>- 284</b>
	RÉEL 2013		RÉEL 2014		RÉEL 2015		RÉEL 2016	BUDGET 2016
AMORTISSEMENTS	368	↗	483	↘	453	↗	513	515
<b>RÉSULTAT AVANT IMPUTATION EXCÉDENT N-1</b>	<b>737</b>	<b>↘</b>	<b>- 178</b>	<b>↗</b>	<b>970</b>	<b>↘</b>	<b>-85</b>	<b>- 799</b>
REMBOURSEMENT CAPITAL EMPRUNT	348	↗	357	↘	371	↗	394	394
<b>RÉSULTAT COMPTABLE RÉEL (HORS DÉPENSES IMPRÉVUES ET VIREMENT SECTION D'INVESTISSEMENT)</b>	<b>1 085</b>	<b>↘</b>	<b>179</b>	<b>↗</b>	<b>1 341</b>	<b>↘</b>	<b>309</b>	<b>- 405</b>

DONNÉES EN K€ (KILO EUROS) - 1 K€ = 1 000 €

**M. BRIGAUD** indique qu'avec cette épargne brute, l'on rembourse les emprunts pour un montant de 571 000 €. L'épargne nette avant amortissement est donc de 428 000 €, soit près d'1 000 000 € de moins qu'en 2015.

Le résultat comptable réel est de 309 000 €, contre 1 341 000 € en 2015.

**M. BRIGAUD** continue sa présentation par les ratios financiers, les ratios en € par habitant et l'endettement.

RATIOS FINANCIERS									
	2012		2013		2014		2015		2016
ÉPARGNE BRUTE (K €) (APRÈS INTÉRÊTS EMPRUNTS)	1 757	↘	1 458	↘	662	↗	1 794	↘	822
REMBOURSEM. ANNUITÉS EMPRUNTS	227	↗	348	↗	357	↗	371	↗	394
<b>ÉPARGNE NETTE (K €) AVANT AMORTISSEMENT</b>	<b>1 530</b>	<b>↘</b>	<b>1 110</b>	<b>↘</b>	<b>305</b>	<b>↗</b>	<b>1 423</b>	<b>↘</b>	<b>428</b>
<b>RATIOS TAUX ÉPARGNE BRUTE (ÉPARGNE BRUTE / RECETTE FONCTIONNEMENT)</b>	<b>19,50 %</b>	<b>↘</b>	<b>15,60 %</b>	<b>↘</b>	<b>7,35 %</b>	<b>↗</b>	<b>18 %</b>	<b>↘</b>	<b>9,22 %</b>

DONNÉES EN K€ (KILO EUROS) - 1 K€ = 1 000 €

RATIOS EN € PAR HABITANT					
Intitulés	2013 (5 342 hab.)	2014 (5 342 hab.)	2015 (5 277 hab.)	2016 (5 218 hab.)	Moyenne nationale communes de même strate (2015)
Dépenses réelles de fonctionnement par habitant	1 427	1 528	1 381	1 481	1 129
Produits de la fiscalité par habitant	882	851	916	868	712
Recettes réelles de fonctionnement par habitant	1 681	1 652	1 703	1 643	1 359
Encours de la dette par habitant (en fin d'exercice)	1 025	958	900	842	1 109
DGF par habitant (dotation forfaitaire + DSR)	260	248	212	179	253



ENDETTEMENT					
	2012	2013	2014	2015	2016
RAPPORT DE L'ANNUITÉ DES EMPRUNTS SUR L'ÉPARGNE BRUTE AVANT INTÉRÊT DE LA DETTE	19,90 %	34,25 %	65,20 %	28,70 %	57,16 %
ANNUITÉ PAR HABITANT MOYENNE DES COMMUNES DE MÊME STRATE : 121 €	69,61 €	106,21 €	107,11 €	108,40 €	109,51 €
NOMBRE D'HABITANTS			5 342	5 277	5 218

**M. BRIGAUD** informe que ces ratios doivent être présentés dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

L'épargne brute (après les intérêts d'emprunts) est de 822 000 €. L'épargne nette est de 428 000 €. Le ratio de l'épargne brute, qui correspond à l'épargne brute par rapport aux recettes, s'élève à 9,22%.

En ce qui concerne les ratios par habitant, **M. BRIGAUD** fait remarquer que les chiffres peuvent être faussés puisque l'on compare avec des ratios donnés pour l'année 2015. Il précise également qu'il faut y attacher une importance modérée, car les comparaisons établies, entre la Commune et les Communes de même strate, le sont sur les budgets généraux, sans tenir compte des budgets annexes, et Bourbon-Lancy dispose de budgets annexes.

Par contre, le produit de la fiscalité par habitant est nettement plus significatif. La diminution de près de 50 € par habitant s'explique par la diminution de la CVAE et de la dotation.

Les recettes réelles de fonctionnement par habitant sont beaucoup plus importantes que la moyenne nationale et cela grâce au FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources) qui est intéressant.

L'encours de dette diminue depuis le début de la mandature puisqu'aucun nouvel emprunt n'a été souscrit.

La DGF par habitant est de 179 €, contre 253 € de moyenne nationale. Bourbon-Lancy étant considérée comme une Commune riche, les dotations sont plus faibles.

**M. BRIGAUD** indique que les comptes seront votés, tels que présentés au niveau administratif, mais que la présentation réalisée lui semble plus compréhensible.

**M. CHARBONNIER** demande à partir de quand les emprunts vont diminuer.

**M. BRIGAUD** répond qu'ils baisseront peu. Les emprunts sont principalement réalisés en fin de mandature, car les investissements importants se font toujours sur sa deuxième partie.

**Mme la Députée-Maire** fait remarquer la baisse énorme des dotations qui change toutes les données financières.

**M. BRIGAUD** rappelle la baisse de la CVAE. Près de 300 000 € représentent à eux seuls une capacité d'endettement de 3 000 000 €.

**M. DRAPIER** remercie **M. BRIGAUD** pour la clarté des comptes. Il tient à faire part à nouveau de son amertume en raison de la façon dont a été présentée la gestion passée lors de la campagne électorale. Aujourd'hui, il faut constater que le monde a changé, que la gestion d'une Commune est extrêmement difficile pour les équipes actuelles, quelles qu'elles soient. Le fait que les dépenses de fonctionnement soient très contraintes entraîne une diminution des marges de manœuvre. Il faut comprendre, que la gestion passée était raisonnable et prudente en regardant le niveau d'endettement par habitant, que les marges de manœuvre étaient beaucoup plus importantes auparavant qu'aujourd'hui. La Municipalité a diminué les dépenses à caractère général. Toutefois, il rappelle, qu'entre 2015 et 2016, la Municipalité a certes fait des économies sur les charges à caractère général, mais sur la même période les dépenses des charges de personnel ont augmenté de plus de 100 000 €. Il demande de prendre conscience que l'ancienne Municipalité n'a pas mal géré. La gestion a été réalisée en fonction de la capacité donnée. Il admet qu'aujourd'hui les contraintes ont changé et qu'avec la perte de centaines de milliers d'euros chaque année sur le budget de fonctionnement, l'exercice est particulièrement difficile. Les mêmes enjeux se retrouveront également dans les Intercommunalités. Il sera donc nécessaire obligatoirement de trouver des solutions sur le budget de fonctionnement.

**Mme la Députée-Maire** répond qu'elle comprend les amertumes de **M. DRAPIER**. Toutefois, dès le début de la mandature, la Municipalité a voulu faire des économies d'échelle sur beaucoup de dossiers. Des projets qui étaient engagés à 3 ou 4 millions d'euros, n'étaient pas crédibles. Des décisions ont été prises, notamment sur les économies d'énergie. Cette décision n'était pas facile à prendre et à expliquer aux habitants. Par ailleurs, les politiques nationales, en raison de la dette abyssale, demandent de réaliser des économies, et les Collectivités sont extrêmement touchées.

La masse salariale est importante, mais les salariés réalisent un travail conséquent. Chaque année, les frais de personnels augmentent naturellement.

Le fait de vouloir vendre du patrimoine qui coûtait en impôts et pour lesquels la Municipalité n'avait pas les moyens de rénover, est également un choix politique assumé et de bon sens.

Elle ajoute être fière et satisfaite du travail réalisé avec les services pour réorganiser et pour apporter une réponse en diminuant les frais de fonctionnement.

Par ailleurs, elle précise avoir plaidé au niveau national, pour la ruralité, car les Communes apportent des services aux habitants et il est difficilement envisageable de diminuer ces services. Les moyens à envisager sont, la mutualisation dans le cadre de l'Intercommunalité, et les groupements d'achats. La vie a totalement changé, il faut donc fonctionner autrement.

**M. DRAPIER** indique qu'il suffit de regarder les Communes qui ont été imprudentes, pour exemple Digoïn.

**M. BRIGAUD** répond qu'il est clair que l'Etat veut obliger les collectivités, quelles qu'elles soient, à réduire leurs charges de fonctionnement. 50% des charges de fonctionnement correspondent aux frais de personnels, qui à effectif constant et à périmètre constant, augmentent obligatoirement par les grades et les indices. Il faudrait effectivement réduire les effectifs des Collectivités. Toutefois, les habitants veulent avoir les mêmes services, les mêmes confort, et cela est normal et humain. En même temps, ils ne veulent pas payer d'impôts supplémentaires et pourtant il faudra bien arriver à faire un choix.

**Mme la Députée-Maire** prend l'exemple des TAP, pour lesquels l'Etat oblige les Communes à avoir du personnel en fonction du nombre d'enfants. Ces personnels doivent être formés et cela représente un coût.

**M. CENARD** ajoute que toutes les Collectivités sont concernées par la contrainte budgétaire, mais la particularité pour Bourbon-Lancy est que la Commune joue de malchance par rapport aux Attributions de Compensation qui vont être figées par rapport à l'année 2016.

**M. BRIGAUD** répond qu'effectivement, si la Communauté de Communes ne l'aide pas, Bourbon-Lancy perdra 200 000 € de façon définitive.

**Mme la Députée-Maire** propose le vote des comptes de gestion.

#### Budget principal

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
<b>Résultat de l'exercice</b>	- 299 332,28	308 642,01	9 309,73

#### Budget annexe Assainissement

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
<b>Résultat de l'exercice</b>	- 14 006,87	146 554,05	132 547,18

#### Budget annexe Eau

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
<b>Résultat de l'exercice</b>	- 13 562,51	57 680,54	44 118,03

#### Budget annexe TVA Loyers

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
<b>Résultat de l'exercice</b>	- 14 794,93	11 147,34	- 3 647,59

#### Budget annexe TVA Relais

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
<b>Résultat de l'exercice</b>	14 293,31	- 3 261,38	11 031,93

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

### **5.2- Désignation d'un Président spécial pour la séance consacrée au débat sur le compte administratif**

**Mme la Députée-Maire** propose de nommer M. BRIGAUD pour assurer la présidence de la séance durant la présentation et le vote du compte administratif, conformément à législation en vigueur.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

### **5.3- Approbation des Comptes Administratifs 2016 du budget principal et des budgets annexes ASSAINISSEMENT, EAU, TVA LOYERS et TVA RELAIS**

**M. BRIGAUD** indique que les comptes administratifs ont été évoqués précédemment et propose le vote budget par budget.

Mme la Députée-Maire et M. BRIGAUD, remercient les services administratifs pour le travail réalisé

Mme la Députée-Maire se retire pendant le vote.

Budget principal

		Dépenses	Recettes
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	8 743 667,48	10 385 464,81
	Section d'investissement	5 012 065,09	5 023 739,92
	<b>Total cumulé</b>	<b>13 755 732,57</b>	<b>15 409 204,73</b>

➤ Accord à l'unanimité des membres présents et représentés

Budget annexe Assainissement

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Résultat cumulé	Section d'exploitation	400 379,32	501 155,06	100 775,74
	Section d'investissement	813 095,60	865 816,62	52 721,02
	<b>Total cumulé</b>	<b>1 213 474,92</b>	<b>1 366 971,68</b>	<b>153 496,76</b>

➤ Accord à l'unanimité des membres présents et représentés

Budget annexe Eau

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Résultat cumulé	Section d'exploitation	44 119,03	354 512,50	310 393,47
	Section d'investissement	862 503,82	813 768,87	- 48 734,95
	<b>Total cumulé</b>	<b>906 622,85</b>	<b>1 168 281,37</b>	<b>261 658,52</b>

➤ Accord à l'unanimité des membres présents et représentés

Budget annexe TVA Loyers

		Dépenses	Recettes
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	196 430,57	228 955,84
	Section d'investissement	783 340,92	790 863,56
	<b>Total cumulé</b>	<b>979 771,49</b>	<b>1 019 819,40</b>

➤ Accord à l'unanimité des membres présents et représentés

Budget annexe TVA Relais

		Dépenses	Recettes
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	166 379,49	168 364,45
	Section d'investissement	160 156,06	168 368,74
	<b>Total cumulé</b>	<b>326 535,55</b>	<b>336 733,19</b>

➤ Accord à l'unanimité des membres présents et représentés

**5.4- Affectation des résultats de l'exercice 2016 pour le budget principal et les budgets annexes ASSAINISSEMENT, EAU, TVA LOYERS et TVA RELAIS**

Mme la Députée-Maire reprend la présidence de la séance.

M. BRIGAUD présente la proposition d'affectation des résultats

Budget principal

Reprise des restes à encaisser au 31/12/2016	3 377 075,00	
Financement des restes à payer au 31/12/2016	- 2 412 538,00	
Reprise du déficit d'investissement 2016	- 952 862,17	
<b>Résultat 2016</b>	<b>11 674,83</b>	
<b>Reprise du déficit d'investissement</b>		<b>952 862,17</b>
<b>Reprise de l'excédent de fonctionnement</b>		<b>1 641 797,33</b>

Budget annexe Assainissement

Restes à payer au 31/12/2016	- 632 000,00	
Reprise de l'excédent d'investissement	684 721,02	
<b>Résultat 2016</b>	<b>52 721,02</b>	
<b>Reprise de l'excédent de la section d'investissement</b>		<b>684 721,02</b>
<b>Reprise de l'excédent de la section de fonctionnement</b>		<b>100 775,74</b>



### Budget annexe Eau

Financement des restes à payer	- 816 800,00	
Reprise de l'excédent d'investissement	768 065,05	
<b>Résultat 2016</b>	<b>- 48 734 ,95</b>	
<b>Affectation à la section d'investissement</b>		<b>48 734,95</b>
<b>Affectation à la section de fonctionnement</b>		<b>261 658,52</b>

### Budget annexe TVA Loyers

Reprise des restes à encaisser	566 000,00	
Financement des restes à payer	- 360 000,00	
Reprise du déficit d'investissement	- 198 477,36	
<b>Résultat net d'investissement</b>	<b>7 522,64</b>	
<b>Reprise du déficit d'investissement</b>		<b>- 198 477,36</b>
<b>Reprise de l'excédent de fonctionnement</b>		<b>32 525 ,27</b>

### Budget annexe TVA Relais

Résultat section de fonctionnement	1 984,96
Résultat section d'investissement	8 212,68
<b>Résultat de l'exercice 2016</b>	<b>10 197,64</b>

Ce budget sera clôturé et le bonus de 10 197,64 € sera repris dans le budget principal.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

### **5.5- Clôture du budget annexe avec TVA RELAIS**

**Mme la Députée-Maire** indique la clôture du budget annexe TVA Relais comme indiqué précédemment.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

### **5.6- Débat d'Orientation Budgétaire**

**Mme la Députée-Maire** donne la parole à M. BRIGAUD pour le Débat d'Orientation Budgétaire.

**M. BRIGAUD** rappelle les éléments du contexte national.

Pour 2016, le ratio d'endettement public atteint 96,10% du PIB (Produit Intérieur Brut). Les administrations publiques locales représentent environ 9,40% de la dette publique, l'on peut donc considérer que les Collectivités Locales sont relativement bien gérées comparativement à l'Etat. Toutefois, la différence la plus importante est qu'une Collectivité Locale n'a pas le droit de financer un déficit de fonctionnement par l'emprunt alors que l'Etat peut le faire. Une Collectivité Locale doit obligatoirement équilibrer son budget de fonctionnement.

Les objectifs d'évolution de la dépense publique sont donnés par l'Etat. Pour l'année 2017, l'indice d'évolution est fixé à 2,10% et limité à 1,30% pour les dépenses de fonctionnement. Ce qui veut dire que les dépenses de fonctionnement des Collectivités Locales ne doivent pas augmenter de plus de 1,30%.

Les Collectivités Locales contribuent au redressement des dépenses publiques. Le seul point positif, pour l'année 2017, est que le montant programmé de la participation de celles-ci est réduit de moitié comparativement à 2016.

Le coefficient de revalorisation des valeurs locatives cadastrales a été fixé à 0,40 % pour 2017 (taux inférieur à celui de l'inflation prévisionnelle, soit 0,80 %, car les taux de revalorisation des années antérieures se sont avérés surestimés).

L'Etat encourage donc la réduction des dépenses de fonctionnement, cependant il aide les Collectivités à investir. Les fonds de soutien à l'investissement sont abondés avec 200 M€ supplémentaires.

**M. BRIGAUD** présente la situation financière de la Commune.

L'exécution budgétaire 2016 ayant été abordée auparavant, il présente les perspectives et orientations budgétaires 2017.

L'élément important est le passage en FPU (Fiscalité Professionnelle Unique) de la Communauté de Communes. L'incidence exacte est que toute la fiscalité des Entreprises (CVAE – CFE – TASCOS – IFR – TFNB) sera perçue par la Communauté de Communes Entre Arroux Loire et Somme (CCALS). La Commune va donc perdre ces recettes fiscales, et en contrepartie, la Communauté de Communes accordera des Attributions de Compensation (AC). Ces AC sont le reflet strict des recettes perçues en 2016 par la Commune. La conséquence importante est, que sans accord particulier avec la CCALS, les AC seront fixées en fonction des recettes fiscales 2016. La perte de 230 000 € en 2016 sur la CVAE sera donc pérenne. Par contre, la Commune continuera à percevoir les taxes « ménages » (taxe d'habitation et taxe foncière). Pour l'instant la Communauté de Communes a fixé les AC provisoires et

celles-ci seront calculées de façon précise au cours de l'année 2017, au vu d'un rapport établi par la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées), et soumises au vote du Conseil Municipal. Les dépenses (SDIS, aire d'accueil des gens du voyage...) seront déduites des recettes transférées à la Communauté de Communes. Le problème réel est que ces AC sont figées.

**M. BRIGAUD** présente les orientations budgétaires. Il sera proposé au vote lors du prochain Conseil Municipal :

- le maintien des taux d'imposition, car l'Etat incite à accroître l'intégration fiscale au niveau du territoire (impôts « ménages » devant être collectés par l'Intercommunalité plutôt que par les Communes) et à ne pas alourdir la pression fiscale sur les habitants,
- la poursuite de la maîtrise et de la rationalisation des dépenses de fonctionnement.

Au niveau des charges du personnel, sont prévus le recrutement :

- d'un magasinier
- d'un attaché de patrimoine (emploi partagé avec la Ville de Marcigny)
- d'un contrat aidé pour gestion des archives (avec assistance Centre de Gestion).

Les projets importants sont :

- le restaurant scolaire école élémentaire de Saint Denis,
- le multi accueil (ancienne école élémentaire J. Prévert),
- la réhabilitation du bâtiment (ex GUY HF) pour l'installation du magasin et des services techniques,
- l'éclairage public.

**Mme la Députée-Maire** ajoute que certaines exécutions seront réalisées sur plusieurs exercices.

**M. BRIGAUD** continue les orientations budgétaires :

Budget annexe de l'Eau

- le montant de la surtaxe communale (perçu à un montant minimal) sera à définir en fonction des besoins financiers pour la réalisation des investissements futurs.

Budget annexe de l'Assainissement

- le montant des redevances instituées à compter de l'exercice dernier (augmentation redevance variable et institution redevance fixe) seront maintenues.

Budget annexe TVA « usine relais »

- il sera clôturé.

Budget annexe TVA loyers

- les recettes 2017 seront en diminution suite à la cession en 2016 du bâtiment industriel du Vigneau et du Village de chalets du Breuil.

**M. BRIGAUD** effectue un constat des actions menées et subies :

- des efforts significatifs ont été faits pour limiter l'effet « ciseaux » (évolution des recettes plus faible que celle des dépenses),
- la baisse de la DGF est subie ainsi que celle de la CVAE
- les taux d'imposition n'ayant pas été augmentés, aucune compensation n'est intervenue à ce niveau,
- les dépenses de personnel même si elles sont maîtrisées, évoluent mécaniquement avec les nouvelles missions imposées par l'Etat,
- l'autofinancement net risque de devenir négatif si la diminution de la DGF se poursuit.

**M. LOUIS** indique que la présentation est très intéressante, même si elle est complexe. Il souhaite avoir des explications sur la note de synthèse transmise et notamment sur la phrase : « *La Loi de finances 2017 reconduit le triptyque mis en avant par l'exécutif depuis 2014 concernant le secteur public : baisse des dotations, hausse de la péréquation verticale (DSR, DNP, DSU et DSUCS), gel péréquation horizontale (FPIC) et soutien à l'investissement.* »

**M. BRIGAUD** donne les explications suivantes :

- La baisse de la dotation est la baisse de la DGF depuis 2014 puisque l'on contribue au redressement des finances publiques.
- La péréquation est la redistribution des richesses de l'Etat au niveau des Collectivités.
- La péréquation verticale est la Dotation de Solidarité Rurale (DSR). L'on se rend compte que la DGF baisse et que l'Etat a accordé des fonds supplémentaires pour les territoires ruraux.
- Le FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales). Sur la France, des territoires sont riches et d'autres sont pauvres. Il faut donc prendre sur les territoires riches pour donner aux territoires pauvres. Bourbon-Lancy est considéré comme un territoire riche.
- Le soutien à l'investissement est le fait de donner des subventions aux Collectivités pour qu'elles puissent faire travailler les entreprises.

**M. CENARD** indique, que dans le cadre du FPIC, il ne faut pas oublier qu'un territoire peut être contributeur et bénéficiaire en même temps.

**Mme la Députée-Maire** précise qu'il est nécessaire d'étudier de très près, chaque année, la Loi des finances.

Mme la Députée-Maire remercie M. BRIGAUD pour toutes les explications données sur les différents sujets.

- **Le Conseil Municipal prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire**

#### **5.7- Subvention Office de Tourisme et du Thermalisme de Bourbon-Lancy – 1<sup>er</sup> acompte**

Mme la Députée-Maire indique, que les subventions ne sont pas votées pour l'année 2017 et qu'il est nécessaire de faire une avance pour l'Office de Tourisme et du Thermalisme (OTT).

M. CENARD précise que compte-tenu du cadre des missions de service public confiées à l'OTT en matière d'accueil, d'information, d'animation et de promotion touristique locale, et compte-tenu des dépenses déjà engagées en ce début d'année, il est proposé de lui attribuer un premier acompte de subvention d'un montant de 30 000 €. Cet acompte sera déduit du montant global de la subvention qui lui sera allouée lors du vote des subventions annuelles.

Mme la Députée-Maire propose le vote.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

#### **5.8- R.I.F.S.E.E.P. – Application au cadre d'emploi des adjoints territoriaux du patrimoine**

Mme la Députée-Maire rappelle que la RISEEP est un nouveau régime indemnitaire de la Fonction Publique et que tous les décrets d'application ne sont pas sortis. Aujourd'hui, il s'agit d'appliquer le RIFSSEP aux cadres d'emploi des adjoints territoriaux du patrimoine. Les emplois concernés sont les suivants : attachés, conseillers socio-éducatifs, rédacteurs, éducateurs des APS, animateurs, assistants socio-éducatifs, techniciens, adjoints administratifs, agents sociaux, ATSEM, opérateurs des APS, adjoints d'animation.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

#### **5.9- Nouvelle nomenclature du tableau des effectifs suite à la mise en œuvre du protocole relatif aux Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) au 01/01/2017**

Mme la Députée-Maire indique qu'il est nécessaire de prendre en compte les modifications réglementaires imposées par la nouvelle architecture des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale et notamment les nouvelles dénominations des grades résultant de la mise en œuvre des PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) au 1<sup>er</sup> janvier 2017. La Collectivité doit actualiser la nomenclature du tableau de ses effectifs.

Elle précise que la note de synthèse transmise comportait la totalité des nouvelles dénominations et propose le vote.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

#### **5.10- Renouvellement du contrat de travail en qualité de contractuel de M. BETTIN Davide**

Mme la Députée-Maire informe qu'il est nécessaire de renouveler le contrat de travail de M. Davide BETTIN.

M. CENARD indique que par délibération en date du 7 janvier 2014, le Conseil Municipal a décidé la création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique et le recrutement d'un contractuel, en raison de l'absence de candidatures de fonctionnaires dans le cadre du recrutement d'un directeur de l'école de musique. En application de la législation en vigueur, dans le cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, la Collectivité peut recruter un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Pour ces motifs, Davide BETTIN a été recruté en qualité de contractuel pour occuper ces fonctions du 01/03/2014 au 28/02/2017.

A ce jour, malgré une vacance d'emploi en date du 29 décembre 2016, aucun agent fonctionnaire n'a fait acte de candidature. Il est donc proposé au Conseil Municipal de renouveler le contrat de M. BETTIN du 01/03/2017 au 28/02/2018 selon les modalités établies.

Mme la Députée-Maire précise que M. BETTIN s'est engagé à passer un concours pour intégrer la Fonction Publique, mais à ce jour aucun examen n'a été organisé.

Mme MARION demande pourquoi le contrat proposé n'est que d'un an.

M. DRAPIER demande s'il est possible de le renouveler pour 3 ans, ce qui serait plus confortable pour M. BETTIN.

M. BRIGAUD répond qu'il n'est pas possible de faire ce contrat pour 3 ans, mais qu'il est par contre possible de le renouveler pour un an.

Mme la Députée-Maire propose le vote.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

#### **5.11- Adhésion à l'association « Affluences »**

**M. CENARD** indique que l'association « Affluences » est un réseau de programmateurs Bourguignons, qui a pour but essentiel de mettre en relation les équipes artistiques, ainsi que les lieux de diffusion en région Bourgogne Franche-Comté, afin de faciliter la circulation des productions du spectacle vivant. Cette association regroupe plus d'une quarantaine de structures culturelles, des départements de la Bourgogne Franche-Comté, chacune maître d'œuvre d'une saison de spectacles à l'échelon d'un territoire de proximité, dont les choix artistiques sont assumés par un professionnel de l'action culturelle. Les objectifs communs sont d'organiser une coopération mutuelle afin de promouvoir la création artistique et l'émergence de nouveaux talents, en accordant une attention particulière aux formes innovantes et pluridisciplinaires. Chaque année, « Affluences » est en capacité d'aider financièrement la diffusion régionale d'une quinzaine de projets. « Affluences » travaille également à développer les partenariats et la solidarité entre ses membres. Cette association est subventionnée par le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté, la DRAC Bourgogne Franche-Comté et le Conseil Départemental de la Côte-d'Or. Ce réseau serait intéressant pour la Commune de Bourbon-Lancy dans le cadre de la réalisation de la saison culturelle et permettrait de tisser des liens avec les structures culturelles de la région. La cotisation annuelle à cette association est de 50 €.

**Mme la Députée-Maire** ajoute qu'il est toujours intéressant de faire partie d'un réseau régional, de plus l'adhésion est d'un coût modeste.

**M. LOUIS** fait remarquer que la note de synthèse mentionnait « des quatre départements de la Bourgogne Franche-Comté » alors que la région en compte plus.

**M. PAILHAREY** répond qu'en réalité il s'agit des quatre départements de la région Bourgogne avant regroupement avec la région Franche-Comté.

**Mme la Députée-Maire** propose le vote.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

#### **5.12- Modification des tarifs de dépotage des sous-produits d'assainissement**

**Mme la Députée-Maire** informe que la STation d'EPuration des eaux usées (STEP) est en capacité de traiter des sous-produits d'assainissement. Plusieurs entreprises locales souhaitent conventionner avec la Ville pour le traitement de leur matière de vidange. Le 29 mai 2012, le Conseil Municipal a validé des tarifs relatifs à ce type de prestation. Le coût est de 130 € par dépôt quels que soient les quantités déversées, dans la limite de 9m<sup>3</sup> journaliers. Après avoir été interpellée par plusieurs entreprises, il s'avère que les tarifs pratiqués ne sont plus adaptés au marché et à la demande. De nombreuses stations d'épuration proposent une facturation en fonction du volume et non en fonction de la prestation afin de correspondre réellement à ce qui est déposé. Les entreprises déversent souvent moins que le volume forfaitaire maximal fixé, ce qui a pour effet de rendre le coût exorbitant. Il est donc proposé de modifier les tarifs en vigueur et de les rendre proportionnels à la quantité déposée. Le nouveau tarif proposé pour les matières de vidange est de 20 € HT le m<sup>3</sup>, prix établi après comparaison avec les Communes voisines.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

#### **5.13- Demande de subvention pour l'aménagement d'un bâtiment municipal en multi-accueil, restaurant scolaire et salle d'activités/bibliothèque au titre du FSIPL 2017**

**Mme la Députée-Maire** rappelle qu'il est très important de demander des subventions et énumère les subventions potentielles et celles déjà obtenues.

**M. PAILHAREY** souhaite connaître le devenir des activités dispensées actuellement dans ce bâtiment.

**Mme la Députée-Maire** répond qu'aujourd'hui le centre de ressources est peu occupé.

**Mme HUCHET** ajoute que sur la période actuelle, une classe intervient tous les mercredis matin.

**Mme la Députée-Maire** continue en précisant que le RASSED sera déplacé dans l'immeuble situé derrière le centre de ressources. L'immeuble sera rénové et le RASSED disposera du 1<sup>er</sup> étage. En ce qui concerne le centre de ressources, la Commune dispose de plus d'une année pour travailler avec le DASEN et le service de l'Education Nationale. Des espaces sont disponibles au bâtiment A du Carrage et de plus, l'espace actuel de la garderie sera libre.

**Mme HUCHET** indique que la priorité était de remplacer le RASSED puisque l'enseignante qui est sur le poste du centre de ressources va partir en retraite. Il est nécessaire de connaître la position de l'Education Nationale pour le maintien de ce poste.

**M. PAILHAREY** fait remarquer qu'il est difficile de maintenir ce poste s'il n'y a plus de salle.

**Mme la Députée-Maire** répond qu'elle a déjà évoqué ce dossier avec le DASEN. La proposition de 2 salles sera effectuée et permettra ainsi de conserver ce demi-poste.

Elle ajoute que le déplacement du RASSED dans l'autre immeuble permettra le lancement de sa réhabilitation en raison de son état.

**M. DRAPIER** répond que cet immeuble est dans un état normal au regard de son âge. Le problème de cet immeuble est principalement un manque d'isolation.

**Mme la Députée-Maire** ajoute qu'il y a également des infiltrations en raison de la toiture terrasse et propose le vote.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

#### **5.14- Demande de prêt au secteur public local auprès de la Caisse des Dépôts**

**M. BRIGAUD** indique que différentes demandes de subvention ont été effectuées pour l'aménagement du multi-accueil. Il informe que la Caisse des Dépôts finance, à taux zéro, les travaux de rénovation des bâtiments des collectivités territoriales. Un dispositif d'1,5 milliard d'Euros est mis en place afin d'accélérer les investissements en faveur de la transition écologique et énergétique en 2016 et 2017. Les caractéristiques de ce prêt « croissance verte », réhabilitation des bâtiments publics seraient les suivantes :

- Durée : de 15 à 20 ans
- Taux : 0 %
- Périodicité des échéances : annuelle
- Sans commission d'instruction

Le prêt de financement qui pourrait être accordé à la Commune s'élève à 200 000 €.

**Mme la Députée-Maire** propose de l'autoriser à souscrire ce prêt pour un montant de 200 000 €.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

#### **5.15- Exposition temporaire des céramiques de Sèvres – Demande de subvention à la DRAC Bourgogne Franche-Comté**

**M. CENARD** indique que l'accès au public du Musée Saint-Nazaire est réduit en période estivale. Aucune animation ni médiation n'a été mise en place, sauf par le passé lors d'expositions temporaires consacrées à l'art contemporain qui ont enrichi par des dons les collections permanentes. Les visites accompagnées, sur demande, ont toujours été privilégiées. La Municipalité de Bourbon-Lancy, s'appuyant sur le récolement décennal (2013), a décidé de mettre en œuvre une médiation nouvelle dans l'attente des conclusions du Projet Scientifique et Culturel. Cette médiation consiste à mettre en évidence les œuvres du musée peu connues des visiteurs et des Bourbonnais eux-mêmes, au cours d'expositions thématiques annuelles.

Ces expositions seront partiellement délocalisées dans une salle municipale sécurisée (salle Pingré), et située au cœur du flux touristique. Chacune de ces expositions sera complétée, sur le même thème, d'une exposition temporaire qui sera installée dans le musée Saint-Nazaire. Pour cette première expérience, qui aura lieu du 1<sup>er</sup> juillet au 17 septembre 2017, le thème retenu portera sur les céramiques de Sèvres, objet d'un dépôt en 1905. Une partie de la collection sera présentée salle Pingré avec un important support iconographique sur les artistes, les technologies et la présence de l'art nouveau à Bourbon-Lancy. L'exposition temporaire à Saint-Nazaire présentera également les œuvres de deux artistes céramistes contemporains. Dans le cadre de cette exposition, il est nécessaire de prévoir la réalisation d'une brochure explicative tirée à 5 000 exemplaires, ainsi que des frais de gardiennage du lieu d'exposition. Le budget global approchera les 10 000 € HT.

Il est proposé de solliciter une subvention de 2 000 € à la Direction Régionale des Affaires Culturelles Bourgogne Franche-Comté, au titre de l'Appel à projets des musées de France.

**Mme la Députée-Maire** fait procéder au vote.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

#### **5.16- Demande de subvention pour les travaux d'isolation des bâtiments communaux au titre du FSIPL 2017**

**Mme la Députée-Maire** informe qu'il est nécessaire de procéder à la réfection des huisseries de l'ancienne école Rue Robert. Le projet actuel est de changer toutes les huisseries du rez-de-chaussée. Des subventions sont accordées pour les locaux utilisés par les associations, c'est pourquoi il est intéressant de présenter une demande. Les fenêtres de l'étage seront certainement rénovées par phase.

Les subventions potentielles seraient de 60% du coût de réalisation.

Elle précise que le coût de réfection des salles du rez-de-chaussée s'élève à 84 131 € et non pas à

44 115 € comme indiqué sur la note de synthèse. Cette subvention permettrait d'aider à la rénovation thermique de ces bâtiments.

**Mme GOURY** indique qu'il est possible pour les particuliers, lorsqu'ils procèdent à la rénovation d'huissieries, de bénéficier d'avantages fiscaux.

**Mme la Députée-Maire** répond que cette opportunité n'est pas offerte aux Collectivités et fait procéder au vote.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

#### **5.17- Demande de subvention pour les travaux de sécurisation du pôle scolaire Saint Denis au titre du FSIPL 2017**

**Mme la Députée-Maire** précise qu'il est nécessaire d'effectuer une demande de subvention, au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance dédié à la radicalisation, pour les travaux de sécurisation du pôle scolaire de St Denis. Le montant total de ces dépenses s'élève à 33 450 € HT. Elle informe que lors d'une rencontre avec M. le Préfet, il lui a indiqué qu'une subvention était possible pour les travaux à réaliser.

**Mme la Députée-Maire** fait procéder au vote.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

**M. LOUIS** indique que, dans le cadre de la sécurisation des établissements scolaires, lors des 3 conseils d'écoles auxquels il a assisté, il a été demandé la réalisation d'aménagements pour ouvrir les portails qui se trouvent éloignés de l'endroit où sont les enseignants, notamment à l'école Jacques Prévert.

**Mme la Députée-Maire** répond que le système sera revu lors des travaux de l'enceinte du multi-accueil.

**M. LOUIS** précise que les mêmes problèmes sont rencontrés à l'école maternelle Centre.

**Mme la Députée-Maire** ajoute qu'effectivement la seule solution est l'installation de digicodes. Elle fait procéder au vote.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

## **7.- CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT ET PROPRETÉ, TRAVAUX**

### **7.1- Modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

**Mme la Députée-Maire** rappelle qu'une réunion de présentation a été organisée pour les élus.

Cette modification vise à modifier l'aménagement du secteur du Breuil et de la rue de a St Prix, ainsi que de zones annexes.

1. *Secteur du Breuil* : Ouverture de zones à urbaniser selon un scénario qui prévoit une urbanisation par des commerces, des bureaux, des services ou des équipements avec des logements à l'étage, et un accès piéton au plan d'eau. Les activités artisanales, industrielles et d'entrepôts ne seront pas possibles. Une zone pourra accueillir des logements mixtes (maisons individuelles, logements groupés ou intermédiaires et petits collectifs) orientés sud avec terrasses ou balcons. Le nombre maximal de logements est de 36, compte-tenu des surfaces disponibles, la hauteur est également définie. Le scénario intègre une transition progressive entre les zones à urbaniser et la zone de loisirs.
2. *Rue de Saint Prix* : ouverture de zones à urbaniser selon un scénario qui prévoit un alignement urbain le long de la voie avec un recul de 10 à 13 mètres des implantations de façades. Sont prévus des logements R+1, possibilité de R+2 avec certaines restrictions. Environ 15 logements maximum, selon la densité des logements et les surfaces disponibles, orientés sud avec terrasses ou balcons. Les stationnements ne seront pas autorisés côté plan d'eau.

Une projection des plans est effectuée pour que chaque élu puisse visualiser les terrains concernés.

**Mme la Députée-Maire** commente le diaporama et présente les scénarios d'aménagement.

3. *L'ouverture des zones à urbaniser* sera compensée par la fermeture d'environ la moitié d'une zone de 7 ha face à l'usine FPT et propriété de celle-ci. Elle ajoute avoir rencontré le Directeur de FPT et échangé sur ce sujet. Il est tenu compte du passage, sur ce terrain, de la ligne haute tension qui restreint les possibilités de construction.
4. *Suppression de l'emplacement réservé* situé en centre-ville à l'arrière de l'hôtel de la Poste pour permettre la construction d'une résidence comme évoqué au début du Conseil Municipal.

5. *Secteur de Serres* : trois petits espaces dédiés sont créés pour permettre de l'hébergement insolite et la diversification de l'activité agricole.

**Mme la Députée-Maire**, pour clôturer la présentation, précise que la Commune devra prendre la décision de s'engager ou non vers un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) qui est de la compétence de la Communauté de Communes. Elle indique, qu'en tant que Présidente de la Communauté de Communes, elle a transmis un courrier à chaque Maire des Communes membres pour connaître leur position, et une réunion d'information, pour exposer les enjeux d'un PLUI, sera organisée.

**M. DRAPIER** explique sa position sur les modifications du PLU. Une modification est un acte classique pour ne pas être contraint par les éléments du PLU. Il précise, que pour lui, les modifications portent atteinte au PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) car les principes qui y sont édictés placent le plan d'eau comme un élément phare du tourisme. Il demande de réfléchir aux évolutions proposées en organisant un débat et de ne pas se précipiter pour la réalisation de cette modification. L'idée, lors de l'élaboration du PLU, était d'augmenter les espaces naturels autour du plan d'eau car celui-ci est déjà très urbanisé. Il est nécessaire de conserver son attractivité et de garder cet espace en cœur de Ville. Pour lui, la Majorité fait une erreur. Il ne faut pas urbaniser autour du plan d'eau sauf pour des cas exceptionnels, mais pas pour la création de logements. En ce qui concerne les autres modifications, ses colistiers et lui-même y sont favorables car elles ne présentent pas un enjeu particulier.

**Mme la Députée-Maire** répond que la modification du PLU est réfléchie et que les propos de M. DRAPIER ont déjà été entendus lors de la réunion de présentation effectuée pour les élus par le Cabinet d'Urbanisme. Elle indique que le plan d'eau est effectivement un endroit magique avec un espace naturel important. Aujourd'hui, deux projets intéressants sont présentés par des investisseurs et ils participent à l'économie de la Ville. Les projets ont une vocation tourisme et thermalisme. Elle rappelle que des actions menées précédemment ont déjà urbanisé le plan d'eau en particulier la construction de l'hôtel et la future construction de la station d'essence de Bi1. La proposition faite aujourd'hui est de reprendre le concept des maisons du « Coteau » pour avoir une continuité avec l'urbanisation actuelle. De plus, des sentiers piétons seront créés pour permettre un accès au plan d'eau.

**M. DRAPIER** indique qu'effectivement une phase d'urbanisation a été réalisée. La force du plan d'eau est qu'il semble être naturel alors qu'il ne l'est pas.

**Mme la Députée-Maire** propose le vote.

**Mme FORET et M. CHARBONNIER, intéressés par l'affaire, se retire.**

**M. DRAPIER** demande s'il est possible de voter séparément pour chaque modification car les élus de sa liste et lui-même ne sont opposés à la totalité des sujets abordés.

**Mme la Députée-Maire** répond que non car le dossier de modification est un ensemble. Elle précise que ce dossier fera l'objet d'une enquête publique.

- **Accord à la majorité des membres présents avec 22 voix POUR et 4 voix CONTRE**

**Mme FORET et M. CHARBONNIER reprennent part au vote.**

## **7.2- Convention d'adressage avec la Poste**

**Mme la Députée-Maire** propose la signature d'une convention pour l'adressage avec la Poste. A ce jour, 240 adresses ne sont pas conformes aux nouvelles normes. Ces adresses qui ne permettent pas le déploiement du très haut débit, posent également des problèmes de localisation pour les pompiers et sont peu reconnues par les GPS. Le coût prévisionnel de cette prestation s'élève à 1 970 € HT. Elle propose le vote.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

## **8.- SOLIDARITÉ, AFFAIRES SOCIALES, CCAS**

### **8.1- Convention CAF pour le soutien à la parentalité**

**Mme la Députée-Maire** indique que la Ville mène de nombreuses actions dans le domaine éducatif, social et familial. De nouveaux projets sont élaborés en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de Saône et Loire. Le service petite enfance et le Centre d'Animation Sociale et Culturelle proposent de mettre en œuvre un soutien à la parentalité. Ce projet vise à organiser des actions collectives en faveur des familles, de valoriser les compétences parentales et favoriser les relations parents enfants. Elle propose la signature d'une convention, avec la Caisse d'Allocations Familiales de Saône et Loire, qui définit et encadre les modalités d'intervention et de financement.

## **INFORMATION DIVERSES**

### **1-Gîte de groupe La Forge**

**Mme la Députée-Maire** indique que le gîte de groupe « La Forge » vient d'être classé « 4 épis », suite à l'installation d'un sèche-linge dans les locaux. Actuellement, un travail est engagé pour la labellisation des gîtes afin d'attirer une nouvelle clientèle.

### **2-Carte scolaire**

**Mme la Députée-Maire** indique la fermeture d'une classe à l'école Pierre et Marie Curie. Cette fermeture avait été évitée l'année passée. Elle n'est pas définitive mais il manque 15 enfants pour maintenir cette classe. Un courrier argumenté a été transmis à l'Education Nationale car les enfants du CLIS ne sont pas retenus dans les effectifs.

Elle indique qu'une intervention est également faite par rapport à la dotation horaire globale pour le Collège car celle-ci est encore en baisse.

Une demande d'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école maternelle centre est formulée en raison de l'importance des effectifs.

### **3-Labellisation « Centenaire »**

**Mme la Députée-Maire** félicite l'ANACR, la FNACA et l'UNC, car l'exposition montée par ces associations, avec l'aide de la Commune, a obtenu la labellisation « Centenaire ». C'est une belle récompense pour le travail réalisé.

**M. LOUIS** indique qu'il aurait été possible d'obtenir une subvention, mais que le dossier n'a pas été déposé en raison de sa complexité.

**Mme la Députée-Maire** rappelle que la Commune aurait pu participer au montage du dossier.

**M. LOUIS** informe que la labellisation sera à nouveau demandée en 2018 et qu'effectivement une demande de subvention sera déposée.

Il ajoute qu'il serait intéressant d'organiser quelque chose de marquant pour 2018. Il propose d'y associer les élèves des écoles et du Collège, ainsi que le Conseil Municipal Jeune. Il indique que beaucoup de domaines n'ont pas été abordés, tels que les hôpitaux militaires, les monuments et leurs sculpteurs, notamment M. BUEGUINE qui a réalisé de nombreux monuments dans toute la France.

**M. CENARD** ajoute que 2018 sera une année de commémoration importante.

**M. LOUIS** dit qu'effectivement se sera la commémoration de la victoire. Les associations patriotiques Bourbonnaises organiseront une exposition relative aux morts pour la France en 1918 et il serait intéressant de pouvoir l'étoffer. Il suggère l'organisation d'une réunion sur ce sujet.

**M. CENARD** indique qu'une réunion est effectivement prévue et que la date sera définie prochainement.

### **4-Demande formulée par M. LOUIS**

**Mme la Députée-Maire** indique que M. LOUIS lui a transmis une demande écrite afin de connaître l'évolution des dossiers relatifs à la géothermie et aux énergies nouvelles ainsi qu'à la démographie médicale.

**M. LOUIS** précise que sa question portait plus particulièrement sur les services de santé. Il ajoute qu'il se rend souvent à l'EHPAD, et comme il l'avait déjà évoqué avec Mme DUCROIZET en Conseil Municipal, la situation ne semble pas s'améliorer.

Il ajoute qu'il manque environ 10 000 médecins dans les hôpitaux français et 52 250 soignants. A Bourbon-Lancy, il en manque également beaucoup, ce qui génère beaucoup de stress et de burnout. Il souhaite savoir ce qui peut être connu sur ce sujet.

**Mme la Députée-Maire**, en qui concerne la démographie médicale, indique qu'un travail est effectué avec

- le Département sur le dispositif « *installeunmedecin.com* »,
- le Pays Charolais-Brionnais puisqu'un cabinet est retenu pour rechercher des médecins,
- le cabinet médical, l'hôpital et le centre de réadaptation.

Ces démarches n'ont pas réellement abouti, puisqu'aujourd'hui Bourbon-Lancy voit le départ d'un médecin généraliste qui s'adjoint au médecin thermal. Un travail est effectué avec le Dr CHASSORT, médecin de La Clayette, qui a une forte expérience des maisons médicales. Pour avancer, il faut un projet de territoire. Dernièrement un médecin tunisien a été accueilli au centre de réadaptation, son épouse arrive prochainement et elle serait prête à intervenir en médecine libérale mais il faut qu'elle soit séduite par Bourbon-Lancy. Cependant, ce médecin a fait remarquer que Bourbon-Lancy manquait de moyens de transport. Par ailleurs, des annonces médicales ont été réalisées avec média-santé, il existe des offres de candidats étrangers, mais cela reste compliqué.



**Mme la Députée-Maire** précise qu'une convention tripartite a été signée avec le Département et l'ARS (Agence Régionale de Santé). L'ARS a apporté des fonds, 500 000 € de plus, sauf que le Conseil Départemental apporte moins d'aides. Les travaux réalisés à l'Hôpital ont contribué à la création de grands espaces, qui ont pour conséquence une augmentation de travail qui est répartie sur les mêmes personnels.

**Mme HUCHET** demande si l'on a l'assurance que les 500 000 € apportés par l'ARS seront utilisés pour disposer de personnels supplémentaires.

**Mme la Députée-Maire** répond que le souci principal est que lorsque des personnels sont absents, des remplaçants sont recrutés, et cela induit un coût supplémentaire.

**M. CENARD** indique que suite à une visite du Département et de l'ARS, l'ARS a reconnu un manque de personnel et a incité l'hôpital à recruter. Il est donc étonnant que le Département ne maintienne pas ses aides à la même hauteur.

**Mme la Députée-Maire** confirme que l'hôpital a eu ce contrôle de l'ARS, avec une obligation de répondre à ce manquement. Toutefois, tout est compliqué, il est demandé aux services de l'Etat des réductions de personnel, comme dans les Collectivités.

**Mme DUCROIZET** fait remarquer qu'il ne peut pas y avoir de réduction de personnel à l'hôpital, car le travail est effectué avec un quota qui n'est pas au regard des soins que les personnes âgées doivent recevoir. Il faut du personnel qualifié et formé pour accompagner les patients. L'Etat ne doit pas faire des économies dans les soins. L'hôpital s'est modernisé et a évolué, mais en terme de personnel il existe une grande souffrance. Elle indique qu'il n'est pas toujours facile de travailler avec des médecins étrangers, car les cultures sont différentes et les façons de soigner ne sont pas les mêmes.

**Mme la Députée-Maire** répond que c'est un vrai sujet car même si le numérus clausus a été augmenté, il reste des décisions à prendre dans ce domaine.

**Mme COURTIAL** précise que le numérus clausus devrait être à l'installation et non pas dans les universités.

**M. LOUIS** se dit satisfait du débat qui vient de se dérouler.

**Mme la Députée-Maire** répond à la deuxième question posée par M. LOUIS, à savoir la géothermie et les énergies renouvelables.

Des études de faisabilité ont été réalisées par le Cabinet ECOME, en relation avec la Commune, l'hôpital et les thermes. A ce jour, l'on sait qu'un investissement énorme doit être fait dans l'hôpital ou dans les locaux thermaux. L'hôpital ne veut pas investir, l'établissement thermal non plus et cela en raison du prix des énergies actuellement utilisées.

**M. LOUIS** fait remarquer que lors de la période de froid, une vapeur chaude sortait dans le parc thermal.

**M. BAJAUD** précise que cette vapeur sortait à 35°.

**Mme la Députée-Maire** ajoute qu'il est nécessaire de faire converger ces acteurs, la Commune étant initiatrice du projet. Elle indique que M. le Préfet veut organiser une nouvelle réunion avec les acteurs pour mettre en avant la préservation de l'environnement.

**Mme la Députée-Maire** continue sur le sujet de la chaufferie bois. L'OPAC a répondu ne pas être intéressé par ce réseau de chaleur. Toutefois, la démarche pour cette chaufferie continue. L'avancement de ces dossiers dépend aussi beaucoup des aides de l'Etat. L'Etat avait une volonté forte d'apporter des aides. Avec le changement de gouvernement, la politique qui sera menée est encore incertaine.

**Mme la Députée-Maire** conclut la séance en indiquant avoir réalisé une intervention sur la VFCEA (Voie Ferrée Centre Europe Atlantique) car la gare de Gilly/Loire est fortement concernée.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 heure.**